

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 22 juillet 2019 portant création de la spécialité « animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE1921760A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « secteur sanitaire et social, médico-social » en date du 4 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 4 juillet 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « Animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

Sa présentation synthétique fait l'objet d'une annexe introductive jointe au présent arrêté.

Art. 2. – Les référentiels des activités professionnelles et de compétences sont définis en annexe I du présent arrêté qui comporte l'annexe I a relative au référentiel des activités professionnelles et l'annexe I b relative au référentiel de compétences.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé par l'annexe II du présent arrêté et comprend l'annexe II a relative aux unités constitutives du diplôme, II b relative au règlement d'examen, et II c relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Art. 4. – Les volumes horaires de formation applicables à la spécialité « Animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé, sont retenus les enseignements d'économie-gestion et de langue vivante B.

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur des services.

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « Animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel est de 22 semaines incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme intermédiaire. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe III du présent arrêté.

Art. 5. – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

Art. 6. – Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités auxquelles il souhaite se présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Il précise également la ou les épreuves facultatives auxquelles il souhaite, se présenter.

La spécialité « Animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-67 à D. 337-88 du code de l'éducation.

Art. 7. – La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 30 mai 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « Services de proximité et vie locale » et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en annexe IV du présent arrêté.

Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 précités, dans le cadre de la forme globale ou de la forme progressive de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté précité du « Services de proximité et vie locale », est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 8. – La première session d'examen de la spécialité « Animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

Art. 9. – La dernière session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité « Services de proximité et vie locale » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 2005 cité à l'article 7 aura lieu en 2022. A l'issue de cette dernière session, cet arrêté est abrogé.

Art. 10. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'enseignement scolaire,*
J.-M. HUART

ANNEXES

ANNEXE INTRODUCTIVE

*Liberté • Égalité • Fraternité***RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL****Spécialité « Animation - enfance et personnes âgées »**

SOMMAIRE

ANNEXE I. – Référentiels des activités professionnelles et de compétences

Ia – Référentiel des activités professionnelles

Ib – Référentiel de compétences

Compétences et savoirs associés

ANNEXE II. – Référentiel d'évaluation

IIa – Unités constitutives du diplôme

IIb – Règlement d'examen

IIc – Définition des épreuves

ANNEXE III. – Périodes de formation en milieu professionnel**ANNEXE IV. – Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme**

Tableau de synthèse fonctions/blocs de compétences/unités
Baccalauréat professionnel spécialité animation - enfance et personnes âgées

| FONCTIONS | BLOCS DE COMPÉTENCES | UNITÉS |
|---|---|---|
| FONCTION 1 Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation | Bloc de compétences 1: Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le contexte d'exercice et le projet de la structure - Concevoir et réaliser un projet d'animation - Mettre en œuvre une communication professionnelle au sein de la structure, en direction des acteurs et des publics | Unité 2 Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation |
| FONCTION 2 Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile | Bloc de compétences 2: Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques et les attentes des personnes en perte d'autonomie - Concevoir des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle - Réaliser des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle | Unité U31 Animation visant le maintien de l'autonomie et le bien-être personnel en établissement ou à domicile |
| FONCTION 3 Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens | Bloc de compétences 3: Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des activités socioéducatives et socioculturelles - Réaliser des activités socioéducatives et socioculturelles - Encadrer le public sur l'intégralité du temps d'accueil | Unité U32 Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens |
| | Bloc de Prévention santé environnement <ul style="list-style-type: none"> - Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème - Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches: analyse par le risque, par le travail, par l'accident - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques - Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées - Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence | Unité U33 Prévention santé environnement |
| | Bloc d'Economie-gestion <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle - Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle | Unité U11 Economie-gestion |
| | Bloc de Mathématiques <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Choisir et exécuter une méthode de résolution - Expérimenter, simuler - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral et à l'écrit | Unité U12 Mathématiques |
| | Bloc de Langues vivantes 1 Compétences de niveau B1 + du CECRL <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère | Unité U41 Langues vivantes 1 |
| | Bloc de Langues vivantes 2 Compétences de niveau B1 du CECRL <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère | Unité U42 Langues vivantes 2 |
| | Bloc de Français <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral: écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit: lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle | Unité U51 Français |
| | Bloc d'Histoire géographie et enseignement moral et civique <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Comprendre les enjeux liés au développement durable - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux | Unité U52 Histoire géographie et enseignement moral et civique |
| | Bloc d'Arts appliqués et cultures artistiques <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels - Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création - Maîtriser les bases de la politique des outils graphiques, traditionnels et informatiques | Unité U6 Arts appliqués et cultures artistiques |
| | Bloc d'Éducation physique et sportive Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif | Unité U7 Éducation physique et sportive |

| FONCTIONS | BLOCS DE COMPÉTENCES | UNITÉS |
|-----------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité | |
| | <p><i>Le candidat peut choisir jusqu'à deux unités facultatives parmi les trois proposées</i> Bloc facultatif de Langues vivantes Compétences de niveau B1 + du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère | Unité facultative Langues vivantes |
| | <p>Bloc facultatif d'Éducation physique et sportive Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité | Unité facultative Éducation physique et sportive |
| | <p>Bloc facultatif de Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France | Unité facultative Mobilité |

ANNEXE I

RÉFÉRENTIELS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE COMPÉTENCES

Annexe Ia

Référentiel des activités professionnelles

Baccalauréat professionnel spécialité animation - enfance et personnes âgées

1. CHAMP D'ACTIVITÉS

1.1. Définition

Le baccalauréat professionnel « animation - enfance et personnes âgées » a pour objet de former des animateurs généralistes (1) capables de concevoir et réaliser des activités d'animation de nature variée, notamment auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

Dans l'exercice de son métier, l'animateur met en œuvre la démarche d'animation (2).

Le point commun entre ces activités d'animation variées reste méthodologique : l'intervention se veut participative en répondant aux besoins et attentes exprimés ou potentiels, des individus et des groupes.

Les activités du titulaire du baccalauréat professionnel « Animation - enfance et personnes âgées » peuvent être regroupées en deux grandes composantes :

- une composante méthodologique, autour de la conduite de projet (conception, organisation, réalisation, évaluation) ;
- une composante relationnelle autour de l'accueil, de l'écoute, de la communication, de la dynamique de groupe.

1.2. Contexte professionnel

1.2.1. Emplois concernés et secteurs d'intervention

Il s'agit d'employés dont les appellations sont corrélées aux secteurs de leur intervention.

Les secteurs d'intervention retenus (3) sont :

- le secteur socioculturel et socioéducatif,
- le secteur de l'animation sociale.

Les appellations les plus fréquentes sont les suivantes :

| Secteurs d'intervention | Appellations métier |
|--------------------------------|---|
| Socioculturel et socioéducatif | Adjoint territorial d'animation Animateur de séjour de vacances Animateur en accueil collectif de mineurs Animateur en accueil de loisirs Animateur enfance/ jeunesse Animateur périscolaire Animateur socioculturel Animateur socioéducatif |
| Animation sociale | Adjoint territorial d'animation Animateur auprès de personnes âgées Animateur de vie sociale Animateur en EHPAD Animateur en gérontologie Animateur social |

Ces appellations coexistent, chacune dépendant du secteur d'activité dans lequel l'animateur intervient, des populations auxquelles il s'adresse et surtout des missions qui lui sont dévolues.

1.2.2. Structures et services concernés

L'animateur, titulaire de ce diplôme, exerce soit dans une structure publique relevant de la fonction publique territoriale ou hospitalière, soit dans une structure du secteur privé lucratif ou non lucratif.

| Secteurs d'intervention | Structures et services concernés (4) |
|--------------------------------|--|
| Socioculturel et socioéducatif | Accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs avec ou sans hébergement, accueil de scoutisme) Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de la jeunesse et de la culture Maisons de quartiers Maisons pour tous Structures d'animation associatives et fédératives de jeunesse et d'éducation populaire |
| Animation sociale | Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de quartiers, maisons pour tous Résidences autonomie, résidences services Services d'aide et de maintien à domicile Services de gériatrie des hôpitaux (unités de soins de longue durée et unités de soins de suite et de réadaptation) |

| Secteurs d'intervention | Structures et services concernés (4) |
|-------------------------|---|
| | Services personnes âgées des communes et des associations |

(4) La liste des structures et services concernés n'est pas exhaustive mais constitue un état des lieux des acteurs reconnus comme pertinents pour le diplôme préparé.

1.2.3. Place dans l'organisation du service ou de la structure

Cet animateur exerce de manière autonome les activités d'animation qui lui sont confiées, qu'il conçoit à partir des orientations données par le projet global de la structure, en respectant les directives et procédures prédéfinies.

Sa responsabilité s'exerce au regard :

- des publics qu'il accueille et dont il a la charge,
- des collaborateurs et bénévoles qui participent à son activité s'il y a lieu,
- des équipements et espaces nécessaires à la mise en œuvre des activités d'animation.

1.2.4. Facteurs d'évolution du secteur de l'animation

Le contexte professionnel se caractérise par un certain nombre d'évolutions :

- une demande accrue de loisirs de qualité, de sécurité, de professionnalité dans les activités proposées,
- l'évolution du modèle des loisirs considéré comme source de sociabilité, d'expression, d'acquisition d'identité, de participation à la vie citoyenne et collective,
- l'évolution démographique: d'ici à 2050, les personnes de plus de 60 ans représenteront un tiers de la population,
- l'évolution des pratiques d'animation avec des personnes âgées en établissement, du fait de la prédominance des perturbations des fonctions cognitives, et de l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie,
- l'évolution des fonctions d'animation avec une plus grande prise en compte de la dimension individuelle tout en conservant prioritairement le collectif qui est à la racine de l'animation,
- le soutien à l'animation de la vie sociale à domicile, car en maintenant des personnes qui hier entraient en établissement, les mêmes demandes d'animation s'expriment : le maintien à domicile des personnes âgées ne peut pas se résumer au seul projet médical,
- l'impact des politiques et des financements publics.

1.2.5. Conditions générales d'exercice

Les conditions d'exercice varient selon que l'on s'adresse à l'animation en direction des mineurs ou des personnes âgées.

Dans le premier cas, la durée et la planification du temps de travail est variable (temps partiel ou temps complet, emploi du temps fractionné, annualisation du temps de travail). Dans le champ de l'animation jeunesse, il est répandu d'avoir plusieurs employeurs.

Dans le second, la très grande majorité des animateurs est salariée, en emploi stable (CDI ou statut fonction publique) et à temps plein.

1.3. Délimitation et pondération des fonctions cœur du métier

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Animation - enfance et personnes âgées » intervient dans les fonctions suivantes :

- la contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation (5),
- l'animation visant le maintien de l'autonomie (6) et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile,
- l'animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens.

Leur mise en œuvre peut être différente selon la nature de la structure employeur, de son organisation et de sa taille, ainsi que du projet d'établissement, de service ou du projet éducatif et pédagogique dans lequel il évolue.

2. ÉVOLUTION POSSIBLE DES DIPLÔMÉS DANS ET HORS DE L'EMPLOI

Le titulaire du diplôme du baccalauréat professionnel « animation - enfance et personnes âgées » possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit, de s'insérer professionnellement dans des emplois d'animateur de niveau IV, soit de poursuivre une formation d'études supérieures (Diplôme universitaire technologique) ou professionnelle en alternance (Diplômes professionnels de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport).

3. DESCRIPTION DES FONCTIONS (7) ET DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES (8)

| |
|--|
| FONCTION 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation |
| A.1.1. Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure A.1.2. Conception et réalisation d'un projet d'animation A.1.3. Communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs |
| FONCTION 2 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile |
| A.2.1. Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie A.2.2. Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle |

A.2.3. Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle

FONCTION 3 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

- A.3.1. Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles
 A.3.2. Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles
 A.3.3. Encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil

Les activités professionnelles sont décrites sous forme de tâches (9).

Les conditions d'exercice de l'activité sont indiquées : moyens et ressources, autonomie et responsabilité (10).

Fonction 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

A.1.1. Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure

A.1.2. Conception et réalisation d'un projet d'animation

A.1.3. Communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs

Tâches

- Identification des caractéristiques de la structure et du public accueilli
- Recueil des caractéristiques démographiques, sociologiques, culturelles et économiques du territoire d'exercice
- Exploitation et analyse des données collectées
- Repérage du rôle des différents acteurs présents dans la structure et sur le territoire
- Identification des axes et des enjeux du projet de la structure pour une prise en compte dans le projet d'animation
- Contribution à l'élaboration et à l'évolution du projet de la structure

Conditions d'exercice

Moyens et ressources

- **Données et informations**
 - projets de la structure (projet d'établissement, projet éducatif, projet pédagogique, projet d'animation, projet associatif) ou du service
 - organigramme
 - rapports d'activités de la structure ou du service
 - études et bilans statistiques locaux, départementaux, nationaux
 - diagnostic de territoire
 - indicateurs liés à la rencontre avec les publics accueillis
- **Equipements**
 - matériel informatique et logiciels
- **Liaison – relations**
 - avec le responsable de la structure ou le supérieur hiérarchique
 - avec les partenaires
 - avec les acteurs de la structure (professionnels, bénévoles, publics)

Autonomie et responsabilité

Autonomie

Partielle

Totale

Responsabilité

Des personnes

Des moyens

Du résultat

Résultats attendus

- Appropriation des principes et des valeurs portées par la structure
- Positionnement adapté au sein de l'équipe de travail, dans le respect du périmètre de responsabilité
- Repérage des potentialités et des contraintes liées au territoire

Fonction 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

A.1.1. Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure

A.1.2. Conception et réalisation d'un projet d'animation

A.1.3. Communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs

Tâches

- Formalisation du projet d'animation incluant :
 - identification et analyse des besoins et des demandes des publics
 - formulation des objectifs du projet d'animation
 - proposition et hiérarchisation des réponses adaptées au besoin ou à la demande
 - identification et mobilisation des moyens
 - organisation des actions définies en collaboration avec d'autres acteurs
 - élaboration des outils de suivi et d'évaluation
- Réalisation des actions définies en collaboration avec d'autres acteurs
- Adaptation et réajustement du projet en fonction des aléas rencontrés
- Evaluation du projet d'animation et rédaction d'un bilan

| | | | |
|--|---|--|---|
| Conditions d'exercice | | | |
| Moyens et ressources | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Données et informations <ul style="list-style-type: none"> - outils de recueil de données - références aux courants éducatifs - contraintes et obligations (réglementaires, techniques, budgétaires) - résultats d'enquête de l'institution ou des partenaires locaux - diagnostic de territoire - bilan d'activités - Equipements <ul style="list-style-type: none"> - matériel informatique - Liaison - relations <ul style="list-style-type: none"> - avec le responsable de la structure ou le supérieur hiérarchique - avec les partenaires locaux, les élus - avec les publics | | | |
| Autonomie et responsabilité | | | |
| Autonomie | Partielle <input type="checkbox"/> | Totale <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Responsabilité | Des personnes <input checked="" type="checkbox"/> | Des moyens <input checked="" type="checkbox"/> | Du résultat <input checked="" type="checkbox"/> |

| |
|--|
| Résultats attendus |
| <ul style="list-style-type: none"> - Propositions de projets d'animation réalistes, adaptés et innovants en lien avec le projet de la structure - Respect des limites du champ de compétences et des contraintes repérées - Organisation rigoureuse, gestion opérationnelle de la démarche de projet - Choix pertinent des démarches éducatives - Suivi, adaptation et réajustement du projet avec les différents acteurs - Satisfaction des publics concernés par le projet d'animation |

Fonction 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

- A.1.1. Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure
- A.1.2. Conception et réalisation d'un projet d'animation
- A.1.3. Communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs**

| |
|---|
| Tâches |
| <ul style="list-style-type: none"> - Communication interne <ul style="list-style-type: none"> - communication au sein de l'équipe professionnelle sur ses activités, ses projets - participation à l'élaboration d'une stratégie de communication - actualisation des informations - Communication externe <ul style="list-style-type: none"> - recueil des demandes, des besoins et des attentes du public - mise en œuvre d'actions de promotion et de valorisation des projets d'animation - contribution à la communication autour du projet de la structure - relations avec les acteurs participant à la mise en œuvre des projets d'animation |

| | | | |
|---|---|--|---|
| Conditions d'exercice | | | |
| Moyens et ressources | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Données et informations <ul style="list-style-type: none"> - réglementation et principes d'élaboration des documents - stratégie de communication et circuits de l'information au sein de la structure - sources d'information utilisées par le public - Equipements <ul style="list-style-type: none"> - outils de communication - matériel informatique et logiciels - Liaison - relations <ul style="list-style-type: none"> - avec le responsable de la structure ou le supérieur hiérarchique - avec l'équipe de professionnels - avec les partenaires extérieurs : bénévoles, intervenants extérieurs, services supports de l'activité - avec les publics accueillis | | | |
| Autonomie et responsabilité | | | |
| Autonomie | Partielle <input checked="" type="checkbox"/> | Totale <input type="checkbox"/> | |
| Responsabilité | Des personnes <input type="checkbox"/> | Des moyens <input checked="" type="checkbox"/> | Du résultat <input checked="" type="checkbox"/> |

| Résultats attendus |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Techniques et attitudes adaptées au recueil des besoins et des attentes du public - Choix d'outils et modes de communication adaptés - Participation à des actions de promotion et de valorisation des activités - Partage des informations entre les acteurs repérés - Adaptation ou développement de moyens de communication pertinents au regard des technologies de l'information et de la communication - Respect de l'éthique professionnelle et des règles de communication professionnelle. |

| | |
|---|---|
| Fonction 2 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile | <ul style="list-style-type: none"> ■ A.2.1. Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie <input type="checkbox"/> A.2.2. Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle <input type="checkbox"/> A.2.3. Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle |
|---|---|

| Tâches |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des besoins identifiés, des potentialités et des difficultés liées à l'état de santé de la personne âgée - Recueil des demandes, des attentes, des souhaits de la personne âgée - Prise en compte, actualisation du projet personnel de la personne âgée - Recueil d'informations auprès des autres professionnels - Observation et prise en compte des espaces et cadres de vie de la personne âgée - Observation des attitudes, des comportements et des interactions sociales |

| Conditions d'exercice | | | |
|--|-----------------|--------------|---------------|
| Moyens et ressources | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Données et informations <ul style="list-style-type: none"> - projet d'accueil et d'accompagnement : projet de vie individualisé de la personne, projet d'accompagnement, projet d'accueil, projet personnalisé - ressources documentaires du secteur d'intervention (revues spécialisées...) - documents de transmissions, de suivi, de bilans, - plan des espaces de vie (privés, communs) - données collectées par des services prestataires intervenant au domicile - fiches de recueil de données - Equipements <ul style="list-style-type: none"> - matériel informatique - logiciel de transmission - Liaison - relations <ul style="list-style-type: none"> - avec la personne - avec le responsable de la structure - avec l'équipe pluri professionnelle - avec les familles et l'entourage de la personne - avec les bénévoles et les partenaires du territoire | | | |
| Autonomie et responsabilité | | | |
| Autonomie | Partielle ■ | Totale □ | |
| Responsabilité | Des personnes □ | Des moyens ■ | Du résultat ■ |

| Résultats attendus |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte pertinente de la situation de la personne dans son environnement : <ul style="list-style-type: none"> - identification objective des besoins, des potentialités et des difficultés de la personne - repérage précis et écoute active des demandes, des attentes, des souhaits - identification complète des espaces et du cadre de vie de la personne - Communication adaptée et bienveillante - Travail effectif en équipe pluriprofessionnelle |

| | |
|---|---|
| Fonction 2 : - Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> A.2.1. Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie ■ A.2.2. Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle <input type="checkbox"/> A.2.3. Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle |
|---|---|

| Tâches |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'activités diversifiées et adaptées aux besoins, attentes et demandes des personnes âgées ainsi qu'à leurs capacités motrices et cognitives - Mobilisation des ressources nécessaires à la conception des activités - Conception d'activités d'animation de la vie sociale, et/ou de maintien de l'autonomie sociale - Conception d'activités adaptées avec l'équipe pluriprofessionnelle, les bénévoles, les partenaires - Planification des activités à réaliser - Gestion du budget de l'activité en lien avec l'équipe administrative |

| | | | |
|--|---|--|---|
| Conditions d'exercice | | | |
| Moyens et ressources | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Données et informations <ul style="list-style-type: none"> - projets (d'établissement, d'animation) de la structure ou du service, - projet d'accueil et d'accompagnement : projet de vie individualisé de la personne, projet d'accompagnement, projet d'accueil, projet personnalisé - organigramme - données actualisées sur les règles de sécurité et d'encadrement - ressources liées au partenariat local - documents de suivi, bilans, évaluations - Equipements <ul style="list-style-type: none"> - outils informatiques - espaces et matériels spécifiques aux activités - supports de communication : planning d'organisation des professionnels, planning d'occupation des salles... - Liaison - relations <ul style="list-style-type: none"> - avec la personne, les personnes - avec le responsable de la structure - avec l'équipe pluriprofessionnelle - avec les partenaires du territoire - avec les familles et l'entourage de la personne - avec les bénévoles - avec les intervenants | | | |
| Autonomie et responsabilité | | | |
| Autonomie | Partielle <input type="checkbox"/> | Totale <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Responsabilité | Des personnes <input checked="" type="checkbox"/> | Des moyens <input checked="" type="checkbox"/> | Du résultat <input checked="" type="checkbox"/> |

| |
|---|
| Résultats attendus |
| <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'activités d'animation de la vie sociale diversifiées et adaptées aux attentes, demandes, souhaits des personnes - Planification adaptée à l'organisation de la structure ou du service - Gestion rationnelle du matériel, des espaces et des moyens financiers de l'activité - Sécurité physique, morale et affective des personnes - Mise en place et entretien d'un partenariat actif |

| | |
|---|---|
| Fonction 2 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile | <input type="checkbox"/> A.2.1. Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie <input type="checkbox"/> A.2.2. Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle <input checked="" type="checkbox"/> A.2.3. Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle |
|---|---|

| |
|--|
| Tâches |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et accompagnement de la personne vers l'activité - Mobilisation de techniques favorisant l'implication de la personne âgée dans l'activité - Animation d'activités favorisant le maintien du lien social - Animation d'activités adaptées aux troubles cognitifs et aux capacités motrices de chaque personne - Gestion du groupe dans sa diversité - Adaptation de l'activité en fonction des comportements des personnes - Gestion des temps transitionnels - Evaluation et bilan en équipe |

| | | | |
|---|--|--|--|
| Conditions d'exercice | | | |
| Moyens et ressources | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Données et informations <ul style="list-style-type: none"> - projet d'accueil et d'accompagnement - les attentes, les potentialités de la personne pour les activités d'animation - moyens humains, techniques - limites des champs de compétence de l'animateur - règles et consignes de sécurité - fiches d'activités - techniques spécifiques d'accompagnement pour personnes en perte d'autonomie - documents de suivi, bilans, évaluations - Equipements <ul style="list-style-type: none"> - espace et matériel spécifiques selon l'activité - outils de communication - appareil photo - site internet ou blog ou journal de la structure ou du service - Liaison-relations <ul style="list-style-type: none"> - avec la personne, les personnes - avec le responsable de la structure | | | |

- avec l'équipe pluriprofessionnelle
- avec les familles et l'entourage de la personne
- avec les bénévoles
- avec les intervenants

Autonomie et responsabilité**Autonomie**Partielle Totale **Responsabilité**Des personnes Des moyens Du résultat **Résultats attendus**

- Utilisation de techniques d'animation adaptées
- Régulation du groupe
- Valorisation des capacités, de la créativité, de la capacité à agir des personnes âgées
- Satisfaction des personnes et implication des personnes dans l'activité
- Mise en place d'une relation de confiance avec les personnes
- Propositions d'alternatives, d'axes d'évolution pertinents

Fonction 3 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

- A.3.1. Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles
- A.3.2. Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles
- A.3.3. Encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil

Tâches

- Elaboration des activités socioéducatives dans le respect de la réglementation en vigueur et en lien avec le projet de la structure
- Elaboration d'activités adaptées aux caractéristiques, aux capacités, aux rythmes, aux besoins et aux demandes des publics
- Choix de démarches et de méthodes éducatives visant la participation et l'implication des publics accueillis
- Choix d'activités au sein d'un répertoire d'activités d'expression, d'activités physiques ou scientifiques et techniques
- Soutien à l'émergence d'activités à l'initiative des publics
- Elaboration ou adaptation des processus et des outils d'évaluation des activités
- Planification et aménagement des activités dans l'espace et dans le temps
- Gestion du budget des activités en lien avec le responsable de la structure

Conditions d'exercice**Moyens et ressources**

- **Données et informations**
 - documents présentant les projets de la structure ou du service : projet d'établissement, projet social, projet éducatif, projet pédagogique, projet d'animation, outils de communication de la structure, etc.
 - références aux courants éducatifs (pédagogie active, éducation populaire...)
 - contraintes et obligations (réglementaires, techniques, budgétaires)
 - ressources documentaires
 - charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées
 - projet d'intégration de l'enfant handicapé
- **Equipements**
 - matériel informatique
 - espace équipé dédié aux activités
 - ressources partenariales
- **Liaisons - relations**
 - avec le responsable de la structure, les élus
 - avec le public
 - avec l'équipe pluriprofessionnelle
 - avec les partenaires : bénévoles, intervenants, habitants
 - avec les familles

Autonomie et responsabilité**Autonomie**Partielle Totale **Responsabilité**Des personnes Des moyens Du résultat **Résultats attendus**

- Propositions d'activités socioéducatives adaptées aux caractéristiques, aux capacités, aux rythmes, aux besoins et aux demandes des publics
- Choix d'activités cohérentes utilisant des techniques et des outils variés, en lien avec le programme d'activités et les projets de la structure
- Implication et participation des publics à la conception d'activités, par des démarches éducatives sélectionnées
- Identification pertinente des moyens nécessaires
- Fiche d'activité opérationnelle
- Planification adaptée à l'organisation et aux moyens financiers de la structure

Fonction 3 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

- A.3.1. Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles
- A.3.2. Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles
- A.3.3. Encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil

Tâches

- Mise en œuvre des conditions favorables à la participation et à l'implication du public accueilli
- Animation d'activités socioéducatives en assurant un cadre sécurisant
- Gestion du groupe au cours de l'activité
- Observation et prise en compte des propositions du public au cours de l'activité
- Adaptation de l'activité en fonction des attitudes et des comportements des personnes ou des situations imprévues
- Evaluation et bilan de l'activité

Conditions d'exercice
Moyens et ressources

- **Données et informations**
 - moyens humains, techniques, financiers
 - démarches participatives, techniques de pédagogies actives
 - fiche d'activité, programme d'activités
 - supports d'animation
 - cadre réglementaire d'encadrement et de sécurité des publics
 - documents de suivi et d'évaluation
- **Equipements**
 - espace et matériel spécifiques selon l'activité
 - outils de communication
- **Liaison-relations**
 - avec le responsable de la structure, les élus
 - avec le public
 - avec l'équipe pluriprofessionnelle,
 - avec les partenaires : bénévoles, intervenants, habitants
 - avec les familles

Autonomie et responsabilité
Autonomie
Partielle Totale
Responsabilité
Des personnes Des moyens Du résultat
Résultats attendus

- Epanouissement et socialisation des publics par la mise en place d'activités socioéducatives
- Sécurisation physique, morale et affective des personnes
- Gestion du groupe et du temps
- Respect du rythme, de l'initiative, de la créativité du public
- Satisfaction des participants

Fonction 3 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

- A.3.1. Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles
- A.3.2. Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles
- A.3.3. Encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil

Tâches

- Accueil du public dans sa diversité et au cours des différents temps de la journée
- Présentation au public des activités proposées au sein de la structure
- Dialogue avec les acteurs éducatifs et/ou les partenaires
- Observation des attitudes, des comportements et des interactions sociales
- Repérage, traitement et/ou signalement des situations particulières au responsable
- Organisation et animation des temps transitionnels, informels et/ou de vie quotidienne dans un cadre sécurisant

Conditions d'exercice
Moyens et ressources

- **Données et informations**
 - cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
 - ressources documentaires internes (projet de la structure, projet éducatif, projet pédagogique...)
 - supports de communication : planning d'activités, documents de présentation, organigramme, outils de liaison, compte rendu de réunion
 - fiches de poste de l'animateur
- **Equipements**
 - matériel informatique et logiciels
 - outils de communication
- **Liaisons - relations**
 - avec le responsable de la structure

| | | | |
|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - avec le public - avec l'équipe pluriprofessionnelle - avec les partenaires : bénévoles, intervenants, les acteurs éducatifs - avec les familles | | | |
| Autonomie et responsabilité | | | |
| Autonomie | Partielle <input type="checkbox"/> | Totale <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Responsabilité | Des personnes <input checked="" type="checkbox"/> | Des moyens <input checked="" type="checkbox"/> | Du résultat <input checked="" type="checkbox"/> |
| Résultats attendus | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accueil adapté aux différents publics - Sécurité physique et affective continue en direction des publics accueillis - Mise en œuvre d'attitudes éducatives auprès des publics - Communication adaptée aux situations et aux différents interlocuteurs - Gestion des temps transitionnels, informels et de la vie quotidienne | | | |

(1) La distinction opérée entre animateurs généralistes et animateurs spécialisés ou techniciens renvoie dans la pratique à un positionnement sur des situations d'animation exigeant des compétences générales d'un niveau important dans le premier cas et des compétences spécifiques très développées, liées directement à des activités (sportives, scientifiques, culturelles, techniques...) dont elles permettent la mise en œuvre, dans le second cas.

(2) « La démarche d'animation consiste en la mobilisation de compétences générales et spécifiques autour d'un projet d'autonomisation et de socialisation d'un groupe d'individus en rapport avec leur milieu et leur environnement, à partir d'une activité ou d'un ensemble d'activités qui servent de supports et de moyens au projet proprement dit » (Jean Claude Gillet, 1995).

(3) On a exclu du spectre d'intervention l'animation dans le champ de l'insertion et de l'urgence sociale, dans le secteur de la formation – insertion, celui de la prévention spécialisée, ainsi que dans les établissements hospitaliers (autre que le service de gérontologie) et les structures d'accueil des personnes handicapées. En effet la réalité du travail des animateurs dans ces contextes professionnels nécessite soit une qualification professionnelle de niveau III de la filière Animation, soit un autre diplôme du travail social (éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale familiale, moniteur éducateur, etc.).

(5) Projet d'animation : principe d'action qui fonde le caractère spécifique du mode d'intervention de l'animateur et qui est au cœur de sa professionnalité. La méthode de base de l'animateur repose sur la notion de « projet ». Ce mot dont le sens initial signifie « ce que l'on se propose de faire » recouvre en fait chacune des étapes du processus d'animation, qui va de l'analyse du milieu, au bilan de (ou des activités) proposée(s), en passant par sa réalisation. L'activité proposée quelle qu'elle soit n'est jamais qu'un support. Le projet d'animation donne sens aux activités d'animation mises en œuvre. Généralement il s'inscrit dans un projet plus global (d'un établissement, d'un service ou d'un projet social de territoire). à un niveau inférieur, il peut se décliner en projets d'activités.

(6) L'animation visant le maintien de l'autonomie peut être considérée comme « l'outil qui permet à l'individu âgé de vivre une existence citoyenne, soit en préservant l'activité qui était la sienne avant sa venue en établissement, soit en stimulant ses possibilités d'agir, soit encore en agissant sur la notion de plaisir qui lui est propre, et ne saurait être le plaisir de ceux qui le soignent ou de ceux qui organisent l'animation » (B Hervy - R Vercauteren, 2011). Il s'agit donc de l'autonomie sociale, registre de compétences des intervenants sociaux auprès des personnes âgées en difficulté avec le lien social et nullement de l'autonomie fonctionnelle évaluée par le corps médical et compensée par des soins et autres services pertinents.

(7) Fonctions : ensemble d'activités, individuelles ou d'entreprise concourant à une même finalité.

(8) Activités professionnelles : ensemble de tâches faisant partie d'un processus de travail.

(9) Tâches professionnelles : ensemble d'opérations élémentaires mises en œuvre pour réaliser le travail prescrit.

(10) Autonomie et responsabilité :

Autonomie : latitude laissée au salarié de décider et d'agir pour exercer une influence sur son travail et sur les activités de la structure.

Responsabilité : capacité à prendre des décisions à l'égard des personnes, des moyens, des produits, de l'environnement, sans en référer préalablement à la hiérarchie.

Annexe Ib

Référentiel de compétences

Baccalauréat professionnel spécialité animation - enfance et personnes âgées

| FONCTIONS | ACTIVITÉS | BLOCS DE COMPÉTENCES |
|---|--|--|
| FONCTION 1 Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation | A.1.1. Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure | C.1.1. Prendre en compte le contexte d'exercice et le projet de la structure - C.1.1.1. Appréhender le contexte professionnel : structure, environnement, publics et cadre de travail - C.1.1.2. Repérer le rôle des différents acteurs présents dans la structure et sur le territoire - C.1.1.3. Contribuer à l'élaboration et à l'évolution du projet de la structure à partir de l'analyse des pratiques d'animation |
| | A.1.2. Conception et réalisation d'un projet d'animation | C.1.2. Concevoir et réaliser un projet d'animation - C.1.2.1. Formaliser un projet d'animation - C.1.2.2. Conduire un projet d'animation |

| FONCTIONS | ACTIVITÉS | BLOCS DE COMPÉTENCES |
|---|---|---|
| | A.1.3. Communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs | <ul style="list-style-type: none"> - C.1.2.3. Evaluer un projet d'animation et rédiger un bilan <p>C.1.3. Mettre en œuvre une communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.1.3.1. Rédiger des écrits professionnels - C.1.3.2. Animer des échanges avec les différents acteurs - C.1.3.3. Concevoir et réaliser des supports de Communication - C.1.3.4. Concevoir des supports de gestion et d'organisation, utiles au projet d'animation : <ul style="list-style-type: none"> - en sélectionnant des informations potentiellement utiles d'origines diverses - en actualisant une base d'informations |
| <p>FONCTION 2 Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile</p> | A.2.1. Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie | <p>C.2.1. Identifier les caractéristiques et les attentes des personnes en perte d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.2.1.1. Recueillir les demandes, attentes, souhaits de la personne âgée et de son entourage, pour adapter son intervention - C.2.1.2. Observer les cadres de vie de la personne âgée, ses attitudes, ses comportements et ses interactions sociales - C.2.1.3. S'informer auprès de l'équipe pluri-professionnelle sur les besoins, les potentialités, et les difficultés liées à l'état de santé de la personne âgée |
| | A.2.2. Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle | <p>C.2.2. Concevoir des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.2.2.1. Elaborer des activités visant l'expression et le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle - C.2.2.2. Construire « ses » démarches d'animation, adaptées aux objectifs du projet et aux publics, en privilégiant le mode participatif |
| | A.2.3. Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle | <p>C.2.3. Réaliser des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.2.3.1. Sensibiliser et accompagner la personne vers l'activité - C.2.3.2. Animer des activités mobilisant des techniques participatives et adaptées aux attentes, aux troubles cognitifs et aux capacités motrices de chaque personne - C.2.3.3. Accompagner les personnes âgées dans leurs projets et/ou leurs réalisations (culturelles, artistiques...) dans une démarche participative - C.2.3.4. Gérer une dynamique de groupe tout en associant une gestion individuelle des participants - C.2.3.5. Observer les comportements, recueillir les avis de la personne âgée (y compris pendant les temps transitionnels) et les transmettre aux autres membres de l'équipe - C.2.3.6. Evaluer et réaliser un bilan |
| <p>FONCTION 3 Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens</p> | A.3.1. Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles | <p>C.3.1. Concevoir des activités socioéducatives et socioculturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.3.1.1. Elaborer des activités visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens des publics - C.3.1.2. Choisir une démarche pédagogique d'animation adaptée aux objectifs du projet et au public visé - C.3.1.3. Accompagner les publics dans leurs projets |
| | A.3.2. Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles | <p>C.3.2. Réaliser des activités socioéducatives et socioculturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.3.2.1. Animer des activités socioéducatives et socioculturelles - C.3.2.2. Gérer le groupe et les personnes en s'adaptant aux situations rencontrées - C.3.2.3. Evaluer et réajuster son action |
| | A.3.3. Encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil | <p>C.3.3. Encadrer le public sur l'intégralité du temps d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.3.3.1. Accueillir le public dans sa diversité et au cours des différents temps de la journée - C.3.3.2. Organiser les activités de temps calme ou des périodes de temps libre sur la période d'accueil - C.3.3.3. Encadrer les gestes de la vie quotidienne sur le temps d'accueil |

Fonction 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

C.1.1. Prendre en compte le contexte d'exercice et le projet de la structure

| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d'évaluation |
|---|--|---|
| En situation réelle ou simulée - Documents internes à la structure (projet de la structure, organigramme, rapport d'activités, fiche de poste, livret d'accueil...) - Outils de recueil de données : grille d'entretien, grille d'observation, questionnaire) | ■ C.1.1.1. Appréhender le contexte professionnel : structure, environnement, publics et cadre de travail | - Caractéristiques du milieu professionnel identifiées et analysées |
| | ■ C.1.1.2. Repérer le rôle des différents acteurs présents dans la structure et sur le territoire | - Place et rôle des acteurs identifiés - Positionnement de l'animateur dans le cadre du travail assuré |

| | | |
|---|--|--|
| - Ressources relatives au diagnostic du territoire : données démographiques, socio-économiques, culturelles | ■ C.1.1.3. Contribuer à l'élaboration et à l'évolution du projet de la structure à partir de l'analyse des pratiques d'animation | - Formulation pertinente de propositions d'évolution du projet d'animation au regard du projet de la structure |
|---|--|--|

S1 – Savoirs associés à la fonction de mise en œuvre d'un projet d'animation au service du fonctionnement d'une structure

S1.1. Savoirs associés à la prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure

A. Sciences médico-sociales

| Connaissances associées | Limites de connaissances |
|--|--|
| <p>■ S.1.1.A1. Connaissance des milieux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Typologie des lieux d'exercice : <ul style="list-style-type: none"> - structures d'animation socioculturelle et socioéducative - structures d'animation sociale - Environnement économique et social de l'intervention professionnelle <ul style="list-style-type: none"> - données démographiques et socioéconomiques de la population et du territoire - aménagement du territoire et du cadre de vie - ressources du territoire <p>■ S.1.1.A2. Connaissances sociologique et psychologique des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enfant - l'adolescent - l'adulte - la famille - la personne âgée autonome - les personnes en situation de précarité, d'isolement, d'exclusion, - les personnes en situation de migration - les personnes en situation de handicap <p>■ S.1.1.A3. Compréhension des faits sociétaux et des phénomènes sociaux contemporains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Processus d'intégration sociale <ul style="list-style-type: none"> - groupes sociaux - lien social et dynamique d'évolution - identités : personnelle et collective - Processus d'insertion sociale <ul style="list-style-type: none"> - valeurs, normes sociales - agents et milieux de socialisation - différenciation de la socialisation : genre, origine sociale... - régulation et contrôle social : définition, instance, échec du contrôle social (déviance, comportements déviants et délinquants) - Processus d'exclusion sociale <ul style="list-style-type: none"> - définition, concepts de déclassement, de disqualification, de désaffiliation - facteurs individuels ou sociaux - mesures de lutte contre les exclusions - exclusion et citoyenneté : la question de l'accès aux droits des exclus - Processus d'éducation et de coéducation - Education au développement durable | <p>A partir d'études de cas concrets, de visites, d'intervenants, d'articles de presse professionnelle, de l'expérience acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel, montrer la diversité des structures et services d'animation, en lien avec le contexte territorial.</p> <p>Pour chaque type de structure, définir le statut juridique (S.1.1.B1), et analyser son organisation et son fonctionnement (S.1.1.B2).</p> <p>Repérer notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les données économiques et démographiques - les données historiques et géographiques - les données sur la structure ou le service <p>A partir de l'analyse des données, appréhender l'organisation de la structure ou du service comme un système ouvert sur son environnement et cerner les interactions.</p> <p>Présenter un socle de connaissances de base sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins, attentes, difficultés ou capacités des différents publics - les comportements - les systèmes de valeurs - les situations individuelles, familiales et sociales et leurs dynamiques et aborder ces questions dans la perspective de l'intervention sociale et /ou éducative au travers de la mise en œuvre de la démarche d'animation. <p>Enrichir ces connaissances théoriques par des éclairages empruntés à des situations professionnelles réelles (visites, projets, expériences en milieu professionnels...) en prise avec les réalités sociales et faisant appel à des techniques simples d'enquête par entretien ou questionnaire.</p> <p>Mobiliser les connaissances associées à la compréhension des faits sociétaux, de manière à justifier la finalité de l'animation à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer de la plus-value sociale, à maintenir, restaurer, retisser du lien social, développer la vie sociale, et/ou contribuer à l'action éducative - contribuer à l'épanouissement des individus. <p>Aborder les processus permettant de donner sens, d'animer et d'organiser la vie collective et le vivre-ensemble.</p> <p>Aborder principalement les notions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - laïcité, - mixité, - droits de l'enfant (Convention internationale des droits de l'enfant) - prise en compte et respect des différences et les modalités de leur traduction dans l'action éducative et sociale. <p>Aborder les concepts et modalités de mise en œuvre concernant l'éducation et l'action éducative.</p> <p>Situer les spécificités de chaque coéducateur et se situer professionnellement dans le cadre d'interactions et de complémentarité éducative.</p> <p>Concevoir et conduire des projets d'animation associant les coéducateurs.</p> <p>Etablir les relations entre les questions environnementales, économiques et socioculturelles, pour agir en citoyen responsable.</p> |

B. Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité de travail

| Connaissances associées | Limites de connaissances |
|--|---|
| <p>■ S.1.1.B1. Cadre juridique de l'activité de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statut des structures d'emplois <p>secteur public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonction publique territoriale - fonction publique hospitalière <p>secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - à but non lucratif - à but lucratif | <p>Caractériser le contexte juridique des structures (S.1.1.B1) et appréhender leur fonctionnement (S.1.1.B2) dans le but de situer leurs rôles et fonctions.</p> <p>Faire découvrir aux apprenants l'importance du secteur associatif, son histoire et son rôle en matière d'animation.</p> <p>Montrer que les associations, les collectivités territoriales et leurs regroupements, les établissements privés constituent les principaux acteurs en matière d'animation.</p> <p>Présenter le rôle et le fonctionnement de ces acteurs clés.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Le cadre réglementaire de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hiérarchie des normes - loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale: droits des usagers, documents de la loi (projet d'établissement, livret d'accueil, charte des droits et des libertés...) - code de l'action sociale et des familles (projet éducatif et projet pédagogique, types d'accueil collectif de mineurs...) - responsabilité contractuelle, civile, pénale: les différentes responsabilités, contrats, assurances, infractions. <p>Éléments du droit du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - conventions collectives, accords d'entreprise - principaux contrats de travail - droits et devoirs des salariés et des fonctionnaires - statut des animateurs - représentation du personnel : instances, acteurs. <p>■ S.1.1.B2. Organisation et fonctionnement des structures et des services</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques d'une organisation: objet social, production de services, usagers, prescripteurs, mobilisation et allocation des ressources - cadre réglementaire lié à la structure - organisation du travail: définition et postes de travail, analyse et répartition des tâches - ressources humaines: compétences, qualification et parcours professionnel - partenaires, réseaux | <p>Repérer les principaux éléments du droit du travail lors de périodes en milieu professionnel, de visites de structures d'animation, ou lors d'interventions des professionnels.</p> <p>Identifier les droits et les devoirs des animateurs ainsi que les sources de droit à partir de situations professionnelles concrètes.</p> <p>Traiter la question des responsabilités à partir d'études de cas concrets.</p> <p>Rattacher l'organisation et le fonctionnement des structures et services à la connaissance des milieux professionnels (S.1.1.A1).</p> |
|---|--|

| Fonction 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation | | |
|---|--|---|
| C.1.2. Concevoir et réaliser un projet d'animation | | |
| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d'évaluation |
| En situation réelle ou simulée <ul style="list-style-type: none"> - projet de structure ou de service - outils de recueil de données - outils de planification et d'évaluation - fiches d'activités | ■ C.1.2.1. Formaliser un projet d'animation | - Éléments de la démarche de projet présentés et justifiés |
| | ■ C.1.2.2. Conduire un projet d'animation | - Projet mis en œuvre et réalisé selon les principes de son élaboration |
| | ■ C.1.2.3. Evaluer un projet d'animation et rédiger un bilan | - Démarche et outil d'évaluation adaptés - Bilan réalisé individuellement et en équipe |

| S1 – Savoirs associés à la fonction de mise en œuvre d'un projet d'animation au service du fonctionnement d'une structure | |
|--|---|
| S1.2. Savoirs associés à la conception et à la réalisation du projet d'animation | |
| C. Techniques professionnelles | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| <p>■ S.1.2.C1. Les différents niveaux de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets et projets d'animation <ul style="list-style-type: none"> - définitions - niveaux, typologies et articulation en fonction des secteurs d'activités - projet d'animation, accompagnement des projets des publics et démarche d'animation <p>■ S.1.2.C2. Méthodologie d'intervention en animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche de projet <ul style="list-style-type: none"> - les différentes étapes d'élaboration du projet: diagnostic, conception, réalisation et évaluation - cycle de vie d'un projet - L'organisation d'événements et de fêtes - L'évaluation du projet d'animation - L'animateur et le travail d'équipe <p>■ S.1.2.C3. Approche historique de l'animation et apports éducatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution en lien avec les faits historiques et les politiques publiques mises en place - Origine de l'animation <ul style="list-style-type: none"> - histoire de l'éducation populaire et histoire de l'animation - Les courants pédagogiques et éducatifs en animation <ul style="list-style-type: none"> - les apports des différents courants pédagogiques - les modes d'éducation (transmissif, participatif) - les concepts d'éducation, d'action éducative, d'apprentissage, de pédagogie, d'andragogie | <p>Identifier comment le projet d'animation s'inscrit dans un projet plus global et s'appuie sur une démarche d'animation.</p> <p>Présenter les caractéristiques du projet d'animation par rapport aux autres projets.</p> <p>Mettre l'accent sur le rôle actif du public visé, son expression, sa participation au choix, à la construction, à la réalisation et à l'évaluation du projet d'animation.</p> <p>S'attacher à considérer la participation des publics comme un facteur essentiel de la dynamique sociale et/ou d'insertion et/ou éducative.</p> <p>Montrer comment le projet d'animation traduit, dans un contexte donné, les objectifs de la structure.</p> <p>Porter une attention toute particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au recueil de l'information et à son analyse: observation, enquêtes par entretien ou par questionnaire, éléments statistiques - à la formulation d'objectifs évaluables et cohérents avec le projet de la structure - à l'articulation des objectifs entre eux - à l'estimation des moyens nécessaires à la réalisation du projet d'animation (matériel, budget). <p>Pour le volet « Objectifs du projet », distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sein des objectifs concernant le public <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs généraux - les objectifs opérationnels d'animation - au sein des objectifs concernant l'animateur <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs opérationnels professionnels <p>Amener l'apprenant animateur à mesurer l'importance de la formulation des objectifs, qui influe sur la pertinence des propositions d'actions, traduites en moyens, modalités d'orga-</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>nisations, aménagement des espaces, choix des supports, démarche utilisée, et attitudes professionnelles.</p> <p>Pour le volet « Budgétisation d'une action d'animation » : amener l'apprenant animateur à prévoir le coût afférent à un projet d'animation, en prenant en compte les règles budgétaires de la structure d'intervention.</p> <p>Préciser les aspects spécifiques de la méthodologie mise en œuvre lors de ces manifestations.</p> <p>Aborder principalement les méthodologies permettant de mettre en œuvre un processus d'évaluation.</p> <p>Définir et concevoir des modalités d'évaluation</p> <p>Conduire l'évaluation aux différentes étapes du projet afin de permettre un réajustement tout au long de sa réalisation.</p> <p>A partir de situations professionnelles vécues, éprouver des techniques d'analyses de pratiques d'animation (évaluation en équipe et autoévaluation)</p> <p>Aborder principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques du travail d'équipe intérêts, enjeux, limites - la contribution de l'animateur dans un temps de production en équipe <p>Articuler l'approche du travail d'équipe avec l'identification des spécificités du service ou de la structure, du personnel, des fonctions de chacun et des liens fonctionnels et hiérarchiques existants (cf. S.1.1.A1. Connaissance des milieux professionnels).</p> <p>Montrer comment on retrouve aujourd'hui dans l'animation, les courants pédagogiques et éducatifs, les grands principes qui les composent ainsi que les faits saillants de l'Histoire.</p> <p>A partir d'exemples de projets d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - montrer ce que les courants pédagogiques ont apporté aux pédagogies actuelles - repérer les courants pédagogiques mis en œuvre et se situer par rapport à eux. |
|--|--|

Fonction 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

C.1.3. Mettre en œuvre une communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs

| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d'évaluation |
|--|---|--|
| En situation réelle ou simulée : - Action de promotion ou de valorisation des projets d'animation de la structure - Activités d'animation - Elaboration et/ou transmission d'informations | ■ C.1.3.1. Rédiger des écrits professionnels | - Pertinence du choix de l'écrit professionnel en fonction de la situation de travail - Efficacité de la communication écrite |
| | ■ C.1.3.2. Animer des échanges avec les différents acteurs | - Techniques d'animation et la communication adaptées aux situations professionnelles et aux différents publics - Posture adaptée |
| | ■ C.1.3.3. Concevoir et réaliser des supports de communication | - Message et maquette réalisés - Mise en œuvre et suivi assurés - Pertinence et cohérence des choix rédactionnels - Supports numériques variés et adaptés |
| | ■ C.1.3.4. Concevoir des supports de gestion et d'organisation utiles au projet d'animation - en sélectionnant des informations potentiellement utiles d'origines diverses - en actualisant une base d'informations | - Pertinence et fiabilité de la sélection des informations - Efficacité de la mise à jour |

S1 – Savoirs associés à la fonction de mise en œuvre d'un projet d'animation au service du fonctionnement d'une structure

S1.3. Savoirs associés à la communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs

B. Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité de travail

| Connaissances associées | Limites de connaissances |
|---|---|
| ■ S.1.3.B1. Droit et communication - Protection des données personnelles (droit à l'information préalable, accès, rectification et opposition) - Droit à l'image - Usage des outils (confidentialité, sécurisation des données) ■ S.1.3.B2. Cadre déontologique - Secret professionnel et discrétion professionnelle - Respect des libertés - Notions de bienveillance et de bienveillance | A partir de l'étude de cas concrets : - repérer les relations entre la communication et le droit, - identifier les règles déontologiques, - justifier les pratiques associées à ces deux cadres réglementaires dans l'exercice de l'activité d'animation et le respect des règles de la structure. |

C. Techniques professionnelles

| Connaissances associées | Limites de connaissances |
|--|--|
| <p>■ S.1.3.C1. Description d'une situation de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité des situations de communication et des supports - Les formes et les niveaux de la communication : communication interpersonnelle ; communication de groupe ; communication de masse ; les différents niveaux - Les moyens de la communication : le langage ; la signalétique (les signes, les icônes, les symboles) et la communication non verbale. - L'évolution des technologies: accompagnement des publics dans les différents usages du numérique <p>■ S.1.3.C2. Analyse et production d'un support de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le texte : <ul style="list-style-type: none"> - éléments de linguistique ; - stratégie pour convaincre ; - création du message écrit - L'image : <ul style="list-style-type: none"> - expression de l'image : perception, cadre, prise de vue, composition, couleurs lignes et formes - création du message visuel - techniques de la production visuelle - approche de la photographie, PAO... - Le message multimédia : <ul style="list-style-type: none"> - expression du message multimédia - techniques de la production multimédia <p>■ S.1.3.C3. Les outils de communication professionnelle en animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écrits professionnels en animation <ul style="list-style-type: none"> - méthodologie des écrits professionnels <p>- La communication orale</p> <ul style="list-style-type: none"> - principes et outils de communication orale ; - élaboration de messages oraux - techniques d'entretien : l'échange, l'écoute active, la reformulation, la régulation, l'adaptation du langage aux divers publics et situations <p>■ S.1.3.C4. Les techniques d'animation d'un groupe</p> <p>Notions sur la psychologie des groupes (éléments affectifs, communication au sein des groupes, rôles, interactions, cohésion...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation d'une équipe <ul style="list-style-type: none"> - finalités et fonctionnement d'une équipe - rôles et qualités de l'animateur - modes d'animation - modes de régulation de situations conflictuelles - Conduite de réunions <ul style="list-style-type: none"> - finalités des réunions - éléments facilitant la conduite d'une réunion - rôles et qualités de l'animateur - modalités de préparation, de conduite d'une réunion - Animation de groupe <ul style="list-style-type: none"> - fonctionnement d'un groupe - rôles et qualités de l'animateur - modes d'animation - modes de régulation de situations conflictuelles : exemple de la communication non violente | <p>Distinguer divers types de situations de communication professionnelles : écrites ou orales, verbales ou non verbales, directes ou médiatisées et les supports qui y sont associés, en priorisant la communication en direction des publics.</p> <p>Repérer les différents usages et leurs enjeux et favoriser l'évolution de ces usages en renforçant l'esprit critique des publics.</p> <p>Analyser les supports de communication et maîtriser les aspects majeurs de leur production. en utilisant préférentiellement des supports empruntés à des situations professionnelles réelles.</p> <p>Déterminer comment les composantes du support de communication influencent la construction du message et sa réception par les différentes cibles, sans viser une approche technique et exhaustive.</p> <p>Présenter les caractéristiques des différentes productions écrites en identifiant les situations qui conduisent à les rédiger, ainsi que les critères d'efficacité. Analyser des écrits professionnels, empruntés à des situations réelles, en lien avec la stratégie de communication et les modes de communication de la structure.</p> <p>Produire des écrits professionnels en s'appuyant sur des situations réelles.</p> <p>Analyser et justifier les méthodes et moyens utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans une situation d'accueil en face à face ou téléphonique - dans la transmission orale d'informations à des publics, des pairs, la hiérarchie. <p>A partir de situations professionnelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les caractéristiques et le fonctionnement d'un groupe, la composition d'une équipe, d'un public participant à une réunion - définir les objectifs d'un travail collectif (en équipe, en groupe, en réunion) - justifier les modes d'animation d'une équipe, d'une réunion, d'un groupe. (directif, participatif) - expliciter les facteurs qui conditionnent la réussite d'une activité d'animation en groupe. <p>En s'appuyant sur les connaissances relatives aux groupes sociaux (cf. S1.1. A3):</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer et analyser les principaux phénomènes de groupe (leadership, manipulation, entraide, intégration, mise à l'écart, désaccord, conflit...) - justifier les méthodes, les comportements et les attitudes à mettre en œuvre dans ces différentes situations professionnelles. <p>Privilégier l'analyse de situations critiques rencontrées lors des périodes de formation en milieux professionnels.</p> |

Fonction 2 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile

C.2.1. Identifier les caractéristiques et les attentes des personnes en perte d'autonomie

| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d'évaluation |
|---|--|---|
| <p>En situation réelle ou simulée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de transmission et de suivi - Outils de recueil de données : grille d'entretien, d'observation, plan des espaces de vie - Projet personnel de la personne âgée | <p>■ C.2.1.1. Recueillir les demandes, attentes, souhaits de la personne âgée et de son entourage, pour adapter son intervention</p> <p>■ C.2.1.2. Observer les cadres de vie de la personne âgée, ses attitudes, ses comportements et ses interactions sociales</p> <p>■ C.2.1.3. S'informer auprès de l'équipe pluri-professionnelle sur les besoins, les potentialités et les difficultés liées à l'état de santé de la personne âgée</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Outils de recueil adaptés aux publics visés - Précision et exhaustivité des observations - Données utiles à la conception et réalisation du projet d'animation repérées |

| | |
|---|---|
| S2 – Savoirs associés à la fonction d’animation visant le maintien de l’autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile | |
| S2.1. Savoirs associés à l’identification des caractéristiques et attentes des personnes en perte d’autonomie | |
| A. Sciences médico-sociales | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ S.2.1.A1. Connaissance de la population âgée accueillie en établissement ou vivant à domicile ■ S.2.1.A2. La personne âgée en perte d’autonomie : <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie et dépendance - Evaluation de la dépendance - Approche globale de la personne âgée ■ S.2.1.A3. Cadre de vie et vie sociale des personnes âgées | <p>Présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques de la personne âgée - l’évolution des profils - le projet personnel, l’histoire et les habitudes de vie de la personne <p>Aborder notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les facteurs générateurs de perte d’autonomie et de dépendance - les conséquences de la perte d’autonomie sur la personne âgée et son entourage - les actions de prévention de la dépendance - les éléments physiologiques, psychologiques, et la transformation des rôles sociaux. <p>Préciser les facteurs favorables au maintien et à l’amélioration de la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutte contre l’isolement - facteurs de bien-être |
| B. Cadre organisationnel et réglementaire de l’activité | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ S.2.1.B1. Travail en équipe pluriprofessionnelle en établissement ou à domicile | Présenter notamment le périmètre d’intervention et/ou limites de compétence de chaque professionnel intervenant auprès de la personne en perte d’autonomie |
| C. Techniques professionnelles | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ S.2.1.C1. Méthodologie de recueil de données | Réaliser le recueil de données à partir de différentes techniques : observation, entretien (cf S1.2.D2) et avec des outils (logiciels de transmission). |
| D. Biologie/physiopathologie | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ S.2.1.D1. L’état de santé de la personne âgée : <ul style="list-style-type: none"> - Principales pathologies nécessitant une adaptation des activités - Classification internationale des handicaps | <p>Présenter les notions générales relatives aux pathologies les plus fréquentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson...) - atteintes motrices - hémiplésies et aphasie - atteintes sensorielles <p>Définir les termes déficiences, incapacités et désavantages.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| Fonction 2 : Animation visant le maintien de l’autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile | | |
| C.2.2. Concevoir des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle | | |
| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d’évaluation |
| <p>En situation réelle ou simulée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d’établissement, projet d’animation - Projet d’accueil et d’accompagnement - Données actualisées sur les règles de sécurité et d’encadrement - Ressources liées au partenariat local - Livrets, revues, fiches d’activités d’animations variées | <ul style="list-style-type: none"> ■ C.2.2.1. Elaborer des activités visant l’expression et le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle | <ul style="list-style-type: none"> - Activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle <ul style="list-style-type: none"> - adaptées aux attentes et demandes des personnes âgées - en lien avec le projet de la structure - adaptées aux contraintes de l’environnement - adaptées aux capacités motrices, cognitives et sensorielles - articulées avec les interventions de l’équipe pluriprofessionnelle, des bénévoles, des partenaires - dans le respect des cadres réglementaires et de la sécurité - en prenant en compte l’impact de l’activité sur l’environnement |
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ C.2.2.2. Construire « ses » démarches d’animation, adaptées aux objectifs du projet et aux publics, en privilégiant le mode participatif | <ul style="list-style-type: none"> - Démarche d’animation justifiée, objectifs généraux et opérationnels de l’activité formulés et modes d’intervention précisés - Animations proposées favorisant la mise en relation des personnes et des groupes |

| | |
|---|--|
| S2 – Savoirs associés à la fonction d’animation visant le maintien de l’autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile | |
| S.2.2. Savoirs associés à la conception des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle | |
| C. Techniques professionnelles | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ S.2.2.C1. L’animation en gérontologie: <ul style="list-style-type: none"> - Historique de l’animation sociale auprès des personnes âgées - Animation de la vie sociale et du quotidien social : définitions, finalités et enjeux ■ S.2.2.C2. La démarche d’animation sociale <ul style="list-style-type: none"> - Conception de la démarche d’animation : méthodes d’intervention et techniques d’animation adaptées aux publics âgés ■ S.2.3.C3. Supports d’activités adaptées à la mise en œuvre d’une activité de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle : aspects techniques et objectifs | <p>Mettre en évidence l’évolution des conceptions et des pratiques d’animations depuis son apparition passant des activités d’occupation, d’éducation ou de thérapie à des choix et des projets d’animation aujourd’hui.</p> <p>Insister sur le maintien de l’insertion des anciens dans la société, leur participation à la vie sociale, jusqu’à la réactivation parfois des rôles sociaux</p> <p>Insister sur l’approche avec priorité donnée à la démarche, en privilégiant le mode participatif (le « faire avec et par »).</p> <p>Aborder les objectifs et les aspects techniques particuliers relatifs aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités corporelles et de bien-être - activités de créativité (manuelles) - activités sensorielles - ateliers de mobilisation cognitive - activités d’expression et de communication - activités culturelles - activités de jeu |

| | | |
|---|---|---|
| Fonction 2 : Animation visant le maintien de l’autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile | | |
| C.2.3. Réaliser des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle | | |
| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d’évaluation |
| <p>En situation réelle ou simulée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réactions, les souhaits du jour, les potentialités de la personne pour les activités d’animation - Limites des champs de compétence de l’animateur - Règles et consignes de sécurité et d’hygiène - Supports techniques d’animation - Fiches d’activités - Techniques spécifiques d’accompagnement pour personnes en perte d’autonomie | <ul style="list-style-type: none"> ■ C.2.3.1. Sensibiliser et accompagner la personne vers l’activité | <ul style="list-style-type: none"> - Modes de communication adaptés à la personne âgée : information, encouragement à participer, accord sollicité |
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ C.2.3.2. Animer des activités mobilisant des techniques participatives et adaptées aux attentes, aux troubles cognitifs et aux capacités motrices de chaque personne | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre effective de techniques participatives d’animation - Adaptation des activités proposées - Sécurité physique et affective assurées |
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ C.2.3.3. Accompagner les personnes âgées dans leurs projets et/ou leurs réalisations (culturelles, artistiques...) dans une démarche participative | <ul style="list-style-type: none"> - Respect de l’approche par la démarche - « Pouvoir d’agir » des personnes âgées recherché |
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ C.2.3.4. Gérer une dynamique de groupe tout en associant une gestion individuelle des participants | <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité de la gestion de groupe - Communication adaptée au niveau individuel et collectif |
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ C.2.3.5. Observer les comportements, recueillir les avis de la personne âgée (y compris pendant les temps transitionnels) et les transmettre aux autres membres de l’équipe | <ul style="list-style-type: none"> - Transmission effective des avis recueillis aux membres de l’équipe |
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ C.2.3.6. Évaluer et réaliser un bilan | <ul style="list-style-type: none"> - Rigueur de la procédure d’évaluation |

| | |
|--|---|
| S2 – Savoirs associés à la fonction d’animation visant le maintien de l’autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile | |
| S.2.3. Savoirs associés à la réalisation des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle | |
| C. Techniques professionnelles | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ S.2.3.C1. Techniques de communication adaptées aux situations et aux pathologies ■ S.2.3.C2. Gestion de l’activité ■ S.2.3.C3. Supports de suivi et de transmissions spécifiques | <p>Se limiter à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la communication verbale, non verbale - l’approche corporelle <p>Insister sur l’information, l’encouragement à participer, la recherche d’un accord avec la personne âgée.</p> <p>Privilégier l’observation des réactions des participants en adaptant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’activité aux comportements de la personne, à son état de santé du moment, à l’environnement... - la technique de gestion du groupe <p>Aborder notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fiches de suivi d’activité - les outils de transmissions en établissement et à domicile |

| Fonction 3 : - Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens | | |
|---|---|--|
| C.3.1. Concevoir des activités socioéducatives et socioculturelles | | |
| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d'évaluation |
| En situation réelle ou simulée - Projet éducatif, projet pédagogique, projet social et d'animation, - Données actualisées sur les règles de sécurité et d'encadrement - Ressources locales - Livrets, fiches, revues d'activités d'animations variées | ■ C.3.1.1 Elaborer des activités visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens, des publics | - Activités socioéducatives et socioculturelles : - adaptées aux attentes et demandes du public - en lien avec le projet de la structure et le projet d'animation - favorisant la prise d'initiative, la participation et l'implication des publics - adaptées aux contraintes de l'environnement - construites en collaboration avec l'équipe de la structure, les bénévoles, les partenaires - dans le respect des cadres réglementaires et de la sécurité |
| | ■ C.3.1.2 Choisir une démarche pédagogique d'animation adaptée aux objectifs du projet et au public visé | - Démarche pédagogique justifiée, prenant en compte les objectifs généraux et opérationnels du projet d'animation |
| | ■ C.3.1.3 Accompagner les publics dans leurs projets | - Démarche pédagogique justifiée, prenant en compte les intentions des publics et permettant la réalisation de leurs projets |

| S3 – Savoirs associés à la fonction d'animation l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens | |
|--|---|
| S3.1. Savoirs associés à la conception d'activités socio-éducatives et socio-culturelles | |
| A. Sciences médico-sociales | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| ■ S.3.1.A1. Connaissances des publics ■ S.3.1.A2. Cadre de vie et vie sociale des enfants et des familles | Se référer à S.1.1 A2 pour la connaissance sociologique et psychologique des différents publics et dans une logique d'approfondissement, aborder pour le public enfant : les apprentissages, le jeu, le langage, la motricité, la socialisation, la motivation, les relations entre pairs, les mises en danger. Appréhender les caractéristiques des publics présentant des besoins éducatifs particuliers (situation de handicap, troubles de l'apprentissage, public allophone, enfants intellectuellement précoces...) et traiter ces aspects en mobilisant des démarches pédagogiques différenciées. En s'appuyant sur les connaissances sociologiques et psychologiques des publics (cf. S.1.1.A2), aborder : - la sociologie des familles - les représentations sociales et culturelles à l'œuvre dans notre société. Préciser les facteurs favorables à l'amélioration de la qualité de vie : - la lutte contre les exclusions et la précarité - les facteurs de bien-être social |
| B. Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| ■ S.3.1.B1. Règles d'encadrement et de sécurité | Pour chaque type de structure, présenter notamment : - la réglementation sur les qualifications, taux et capacité d'accueil - les règles de vie - la réglementation des activités - la responsabilité professionnelle (cf. S.1.1.B1: les différentes responsabilités) - les règles de sécurité et d'hygiène - la sécurité morale et affective |
| C. Techniques professionnelles | |
| Connaissances associées | Limites de connaissances |
| ■ S.3.1.C1 Supports d'activités socioéducatives : objectifs et aspects techniques | Aborder les critères d'identification et de choix des activités respectant les besoins, demandes, souhaits et centres d'intérêt des publics, et prenant en compte notamment les aspects de : - coopération/compétition - temps collectifs/individuels - chronobiologie (moment de la journée choisi pour l'activité) - capacité motrice/cognitive Présenter les objectifs et les aspects techniques et matériels particuliers relatifs aux : - activités motrices et physiques - activités artistiques et culturelles - jeux |

| | |
|--|---|
| <p>■ S.3.1.C2 Menée d'activités et accompagnement de projets des publics</p> | <ul style="list-style-type: none"> - activités d'expression - activités scientifiques et techniques - activités de plein air - activités d'éducation au développement durable <p>Amener l'apprenant à analyser ses pratiques d'animation et d'accompagnement de projets des publics en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justifiant le choix des supports d'activités et les techniques d'animation retenues, en fonction des objectifs du projet d'animation - formalisant les différentes séquences constitutives du projet d'animation dans une progression maîtrisée - formalisant des fiches d'activités adaptées aux séquences du projet - explicitant sa posture et sa gestion du groupe - justifiant l'aménagement des espaces requis pour les activités <p>Consolider l'aptitude de l'apprenant animateur à conduire une analyse réflexive pour proposer des éléments d'amélioration, par l'expérience en situation réelle en milieu professionnel) ou simulée (en centre de formation).</p> |
|--|---|

Fonction 3 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

C.3.2. Réaliser des activités socioéducatives et socioculturelles

| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d'évaluation |
|--|---|---|
| En situation réelle ou simulée - Les demandes, les souhaits du public - Périmètre d'intervention de l'animateur - Règles et consignes de sécurité et d'hygiène - Supports techniques d'animation - Fiches d'activités | ■ C.3.2.1 Animer des activités socioéducatives et socioculturelles | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre efficiente des activités et des techniques participatives d'animation - Qualité et pertinence des activités proposées - Gestion du temps, des espaces des matériels assurée - Règles et consignes de sécurité respectées |
| | ■ C.3.2.2 Gérer le groupe et les personnes en s'adaptant aux situations rencontrées | <ul style="list-style-type: none"> - Régulation efficace du groupe - Adaptation aux situations rencontrées - Posture d'écoute et de médiation - Adaptation du déroulement de l'activité aux réactions du groupe |
| | ■ C.3.2.3 Evaluer et réajuster son action | <ul style="list-style-type: none"> - Outils d'évaluation pertinents - Production d'un bilan analysé - Prise en compte effective des avis du public dans la perspective de l'évolution de l'activité ou d'une nouvelle activité |

S3 – Savoirs associés à la fonction d'animation l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

S3.2. Savoirs associés à la réalisation d'activités socio-éducatives et socio-culturelles

C. Techniques professionnelles

| Connaissances associées | Limites de connaissances |
|--|--|
| ■ S.3.2.C1. Gestion de l'activité | Initier les apprenants à réagir aux situations d'animation en prenant en compte les phénomènes de groupe (cf. S.1.3.D4) et à réajuster leurs propositions durant l'activité d'animation par le développement de compétences d'observation, d'analyse, de réactivité, et d'adaptation en situation. Poursuivre ainsi l'analyse réflexive de la pratique professionnelle entamée lors de la phase de conception de l'activité (cf. S.3.1.D2). |
| ■ S.3.2.C2. Modes d'animation | Présenter et justifier en fonction des situations rencontrées les modes d'animation adaptés : directif, semi-directif ou participatif, non directif. |
| ■ S.3.2.C3. Techniques de communication, adaptées au public en situation d'animation | Étudier dans les situations rencontrées : <ul style="list-style-type: none"> - les facteurs favorisant une communication efficace dans le groupe, en fonction de l'âge des participants (enfants, adolescents, adultes) - les facteurs de risque de conflits ainsi que les moyens de prévention appropriés. - les actions de médiations dans les cas de situations de communication difficile |
| ■ S.3.2.C4. Aménagement des espaces d'animation et des espaces de vie collective | En situation réelle d'animation, identifier et organiser les éléments d'aménagement des espaces favorisant la participation, la motivation et l'initiative des publics et cerner les attendus de l'aménagement de l'espace pour la personne et le groupe, en situation d'encadrement de la vie collective. Définir la fonction des différents espaces dédiés à l'activité ainsi que la posture et le rôle que l'animateur qui y sont associés. Prolonger la réflexion en situation d'animation, sur les espaces et leurs aménagements afin de renforcer l'analyse mise en œuvre dans la phase de conception illustrée en S.3.1.D2 et S.1.2.D2. |

| | |
|------------------------|--|
| ■ S.3.2.C5. Secourisme | <i>La formation de sauveteur secouriste du travail (SST) sera dispensée afin de permettre à l'animateur, d'être un acteur de prévention dans ses activités quotidiennes et de porter les premiers secours à toute victime d'un accident.</i> |
|------------------------|--|

Fonction 3 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

| C.3.3. Encadrer le public sur l'intégralité du temps d'accueil | | |
|--|--|---|
| Contexte de mise en œuvre de la compétence | Compétences élémentaires | Critères d'évaluation |
| En situation réelle ou simulée – Les demandes, les souhaits du public – Les rituels, les habitudes de vie du public – Les espaces et matériels spécifiques – La relation éducative | ■ C.3.3.1 Accueillir le public dans sa diversité et au cours des différents temps de la journée | – Accueils adaptés aux publics et aux différents temps de la journée |
| | ■ C.3.3.2 Organiser les activités de temps calme ou des périodes de temps libre sur la période d'accueil | – Respect des cadres prescrits sur la journée – Pertinence de l'organisation matérielle et de l'aménagement des espaces |
| | ■ C.3.3.3 Encadrer les gestes de la vie quotidienne sur le temps d'accueil | – Habitudes de vie et rituels des enfants ou des personnes pris en compte – Recherche d'autonomie et de sensibilisation au respect de soi et des autres – Règles d'hygiène respectées |

S3 – Savoirs associés à la fonction d'animation l'épanouissement personnel, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

S.3.3. Savoirs associés à l'encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil

A. Sciences médico-sociales

| Connaissances associées | Limites de connaissances |
|---------------------------------------|---|
| ■ S.3.3 .A1. Cadre de vie des publics | Aborder principalement les besoins physiologiques et habitudes de vie garantissant le respect de l'intimité et des rythmes de la personne dans un cadre de vie collectif. Dans le cas des enfants, étudier particulièrement les rituels, l'attitude de l'animateur et les conditions favorables au développement de l'autonomie de l'enfant lors de l'hygiène, les repas et le sommeil. |

B. Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité

| Connaissances associées | Limites de connaissances |
|---|--|
| ■ S.3.3. B1. Les règles de vie collective | Aborder les modalités de définition puis de mise en œuvre des règles de vie collective (en présentant les aspects négociables et non négociables) jusqu'à l'évaluation de leur application et de leur pertinence. |
| ■ S.3.3. B2 Le cadre de responsabilité et les postures professionnelles dans la relation éducative – Notion de responsabilité éducative dans toutes les situations de fonctionnement au quotidien, auprès des différents publics et ses enjeux | Aborder la notion de responsabilité dans toutes les situations de la vie quotidienne et les modalités d'animation de séquences permettant la mise en vie de ces processus (cf S.3.3. D3). Traiter de la façon d'exercer l'autorité ; différencier sanction – punition, les valeurs qui les sous-tendent et leur mise en actes. Aborder également les questions de la détection de situation de maltraitance, de discrimination, de sectarisme et leurs modalités de signalement. |

C. Techniques professionnelles

| Connaissances associées | Limites de connaissances |
|---|--|
| ■ S.3.3.C1. Les différents temps de vie dans la journée | Aborder : – la spécificité des différents temps (temps forts d'activités, temps calme, temps libre, temps de vie quotidienne, temps pour soi, temps contraints) – la planification de ces temps en fonction des rythmes biologiques et des besoins des publics – le respect des rituels, des goûts et du rythme de l'enfant, des habitudes familiales – les facteurs favorisant la sécurité affective et émotionnelle du public accueilli. |
| ■ S.3.3.C2. Communication avec les publics accueillis | En s'appuyant sur les outils de communication (S.1.3.D3) et les techniques d'animation de groupes d'usagers (S.1.3.D4), aborder spécifiquement, en lien avec le projet de la structure et le projet d'animation : – le temps d'accueil et de départ de la structure – le recueil d'informations quotidien, les transmissions avec les familles – l'information sur les activités et leur valorisation. |
| ■ S.3.3.C3. Participation des publics accueillis | Présenter : – les facteurs favorisant la participation des publics (publics accueillis notamment), – les modes d'animation d'espaces de participation (information, concertation-débat argumenté, décision), et leur prise en compte dans le fonctionnement de la structure. |

ANNEXE II
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Annexe IIa

Unités constitutives du diplôme

Baccalauréat professionnel spécialité animation – enfance et personnes âgées

| UNITÉS | INTITULÉS |
|------------|--|
| U 11 | ÉCONOMIE - GESTION |
| U 12 | MATHÉMATIQUES |
| U 2 | CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE OU DU SERVICE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION |
| U 31 | ANIMATION VISANT LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE PERSONNEL EN ÉTABLISSEMENT OU À DOMICILE |
| U 32 | ANIMATION VISANT L'ÉPANOUISSMENT, LA SOCIALISATION ET L'EXERCICE DES DROITS CITOYENS |
| U 33 | PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT |
| U 41 | LANGUE VIVANTE 1 |
| U 42 | LANGUE VIVANTE 2 |
| U 51 | FRANÇAIS |
| U 52 | HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE |
| U 6 | ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES |
| U7 | ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE |
| UF1 et UF2 | UNITÉS FACULTATIVES |

Références réglementaires des unités transversales

(*) Information : à la suite de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant certains nouveaux programmes d'enseignement général de baccalauréat professionnel, de nouveaux arrêtés ministériels devraient être publiés ultérieurement en vue d'une rénovation de l'ensemble des programmes d'enseignement général.

UNITÉ U11 - Economie-gestion

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U12 – Mathématiques (*)

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{er}e et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 10 février 2009 modifié fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité « Animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement C.

UNITÉS PROFESSIONNELLES

U2 – U31 – U32

La définition du contenu des unités constitutives professionnelles U2 – U31 – U32 a pour but de préciser pour chacune d'elles, les activités et compétences visées dans un contexte donné.

U 2 Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

U 31 Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile

U 32 Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

UNITÉ U33 – Prévention-Santé-Environnement (*)

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN*. spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉS U41 et U42 – Langues vivantes

Le programme sur lequel repose les unités U41 et U42 est défini par :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U51 – Français (*)

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 10 février 2009 modifié fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN*. spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U52 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique *

Histoire-géographie

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 10 février 2009 modifié fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009 et *BOEN* n° 42 du 14 novembre 2013).

Enseignement moral et civique

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re}e et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 6 du 25 juin 2015).

UNITÉ U6 – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U7 – Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉS FACULTATIVES UF1 et UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1 – épreuve EF1)

(UF2 – épreuve EF2)

Unité facultative de langues vivantes

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unité facultative de mobilité

Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l'épreuve attachée sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014 créant une unité facultative de mobilité dans le diplôme du baccalauréat professionnel (*BOEN*, n° 31 du 28 août 2014). Son évaluation vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme.

Unité facultative d'EPS

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Annexe IIb

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel spécialité animation – enfance et personnes âgées

| Spécialité : Animation – Enfance et Personnes âgées | | | Candidat de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public | | Candidat de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle | | Candidat de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité | |
|---|--------|----------|---|-------|---|---------------|---|-------|
| Épreuves | Unités | Coef. | Mode | Durée | Mode | Durée | Mode | Durée |
| E1 Épreuve scientifique et technique | | 2 | | | | | | |
| Sous-épreuve E11 : Économie-gestion* | U11 | 1 | Ponctuel écrit | 2h30 | Ponctuel écrit | 2h30 | CCF | |
| Sous-épreuve E12 : Mathématiques* | U12 | 1 | CCF | | Ponctuel écrit et pratique | 1h | CCF | |
| E2 Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation | U2 | 8 | CCF | | Ponctuel oral | 35min | CCF | |
| E3 Pratiques professionnelles liées à l'animation | | 9 | | | | | | |
| Sous épreuve E31 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile | U 31 | 4 | CCF | | Ponctuel oral | | CCF | |
| Sous-épreuve E32 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens | U32 | 4 | CCF | | Ponctuel oral | | CCF | |
| Sous épreuve E33 : Prévention santé environnement* | U33 | 1 | Ponctuel écrit | 2h | Ponctuel écrit | 2h | CCF | |
| E4 Épreuves de langues vivantes* | | 4 | | | | | | |
| Sous-épreuve E41 : Langues vivantes 1* | U41 | 2 | CCF | | Ponctuel oral | 20 min (1) | CCF | |
| Sous-épreuve E42 : Langues vivantes 2* | U42 | 2 | CCF | | Ponctuel oral | 20 min (1) | CCF | |
| E5 Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique* | | 5 | | | | | | |
| Sous-épreuve E51 : Français* | U51 | 2,5 | Ponctuel écrit | 2h30 | Ponctuel écrit | 2h30 | CCF | |
| Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique* | U52 | 2,5 | Ponctuel écrit | 2h | Ponctuel écrit | 2h | CCF | |
| E6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques* | U6 | 1 | CCF | | Ponctuel écrit | 1h30 | CCF | |
| E7 Épreuve d'éducation physique et sportive* | U7 | 1 | CCF | | Ponctuel pratique | | CCF | |

| | | | | |
|---|------------|---|---|---|
| Spécialité : Animation – Enfance et Personnes âgées | | Candidat de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public | Candidat de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle | Candidat de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité |
| Épreuves facultatives (2)* | UF1 UF2 | | | |
| <p>(1) Dont 5 minutes de préparation</p> <p>(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.</p> <p>(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de baccalauréat professionnel, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.</p> | | | | |

Annexe IIc

Définition des épreuves

Baccalauréat professionnel spécialité animation – enfance et personnes âgées

(*) Information : en conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant certains nouveaux programmes d'enseignement général de baccalauréat professionnel, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

| | |
|-----------------|---------------------------------------|
| ÉPREUVE E1 | ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (*) |
| Unité U11 – U12 | Coefficient : 2 |

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 – sous-épreuve d'Economie-gestion (U11)
- E12 – sous-épreuve de Mathématiques (U12)

| | |
|------------------|-------------------------------------|
| SOUS-ÉPREUVE E11 | Sous-épreuve d'Economie-gestion (*) |
| Unité U11 | Coefficient : 1 |

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'économie-gestion au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 9 juillet 2015 modifiant les définitions d'épreuve de prévention santé environnement, d'économie-gestion d'économie-droit, et les règlements d'examen des spécialités de baccalauréat professionnel. (BOEN. n° 30 du 23 juillet 2015)

| | |
|------------------|-----------------------------------|
| SOUS-ÉPREUVE E12 | Sous-épreuve de Mathématiques (*) |
| Unité U12 | Coefficient : 1 |

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'Arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel et modifiant les modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités de baccalauréat professionnel (BOEN n° 20 du 20 mai 2010).

| | |
|------------|---|
| ÉPREUVE E2 | CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE OU DU SERVICE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION |
| Unité U2 | Coefficient : 8 |

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve de mise en œuvre d'un projet d'animation permet de vérifier :

- que le candidat est capable de concevoir, réaliser et évaluer un projet d'animation en mettant en œuvre une démarche d'animation ;
- qu'il maîtrise la connaissance des publics, de l'environnement social, des contextes professionnels dans lesquels s'inscrivent ses interventions ;
- qu'il situe sa place dans les relations professionnelles et qu'il maîtrise les méthodes et outils à mettre en œuvre dans la diversité des situations de communication qu'il rencontre.

Contenu de l'épreuve :

L'épreuve porte sur toutes les compétences de la fonction 1 « Contribution au fonctionnement de la structure par la mise en œuvre d'un projet d'animation » et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

Critères d'évaluation

L'épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à se positionner comme animateur dans le cadre de la structure
- la maîtrise de la démarche de projet, prenant en compte les caractéristiques du milieu professionnel ainsi que des attentes et besoins du public
- la maîtrise de techniques de communication
- la maîtrise de la démarche et outils d'évaluation

Modes d'évaluation :

1. **Contrôle en cours de formation :**

La situation d'évaluation prend appui sur un dossier élaboré individuellement par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel d'une durée minimale de huit semaines dans une même structure.

Le dossier, composé d'une dizaine de pages hors annexes, explicite un projet d'animation conduit de façon autonome par le candidat, de sa conception à sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation. A ce dossier est joint l'attestation de périodes de formation professionnelle exigée.

La commission d'évaluation prend connaissance du dossier avant le déroulement de la situation d'évaluation.

La situation d'évaluation se déroule en deux temps:

- 15 minutes de présentation orale du projet d'animation prenant appui sur un support de communication, dont la conception et la réalisation sont laissées au choix du candidat ;
- 20 minutes d'entretien au cours duquel la commission d'évaluation, par un questionnement approprié, évalue les compétences terminales attendues du candidat

Au cours de l'entretien le candidat est amené à justifier et à approfondir des éléments présentés dans le dossier ou lors de son exposé, notamment la démarche méthodologique choisie et la planification de son travail. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés relatifs au bloc 1.

La note prend en compte :

- l'évaluation portée conjointement par le tuteur en structure et l'enseignant de spécialité sur les activités menées en milieu professionnel, lors de la dernière période de PFMP relative à ce projet, pour 1/3 de la note définitive,
- l'évaluation portée par la commission d'évaluation de la soutenance du dossier, à partir de la production écrite présentée, du support de communication utilisé et de l'entretien, pour 2/3 de la note définitive.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de spécialité et d'un professionnel de l'animation.

2. **Forme ponctuelle :**

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré individuellement par le candidat, au cours d'une activité professionnelle compatible avec la finalité de l'épreuve.

Le dossier, composé d'une dizaine de pages hors annexes, explicite un projet d'animation conduit de façon autonome par le candidat, de sa conception à sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation.

A ce dossier est joint un document attestant une activité professionnelle d'animateur et portant une appréciation rédigée par le directeur de la structure, sur les activités conduites par le candidat.

L'épreuve se déroule en deux phases :

- 15 minutes de présentation orale: le candidat présente son projet d'animation en prenant appui sur un support de communication dont la conception et la réalisation sont laissées à son choix ;
- 20 minutes d'entretien au cours duquel la commission d'évaluation, par un questionnement approprié, évalue les compétences terminales attendues du candidat.

Au cours de l'entretien le candidat est amené à justifier et à approfondir des éléments présentés dans le dossier ou lors de son exposé, notamment la démarche méthodologique choisie et la planification de son travail. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés relatifs au bloc 1.

La note portée par la commission d'évaluation, résulte :

- de l'évaluation du dossier écrit,
- de la présentation orale du projet
- et de l'entretien, chacune des parties ayant le même coefficient.

Les appréciations et propositions de note sont portées sur la fiche individuelle de notation.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de spécialité et d'un professionnel de l'animation.

| ÉPREUVE E3 | PRATIQUES PROFESSIONNELLES LIÉES À L'ANIMATION |
|-----------------------|--|
| Unité U31 – U32 – U33 | Coefficient : 9 |

| | |
|------------------|---|
| SOUS-ÉPREUVE E31 | Sous-épreuve Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile |
| Unité U31 | Coefficient : 4 |

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve d'animation avec les personnes âgées en perte d'autonomie permet de vérifier :

- que le candidat est capable de concevoir et réaliser des activités d'animation sociale avec ces personnes
- qu'il sait prendre en compte les caractéristiques, le cadre de vie, les attentes et les souhaits de ces personnes.

Contenu de l'épreuve :

La sous épreuve E 31 permet d'évaluer les compétences de la fonction 2 « Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile » et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

Critères d'évaluation :

La sous-épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à concevoir et mettre en œuvre des activités visant au maintien de l'autonomie sociale et du bien-être personnel ;
- l'aptitude à analyser les caractéristiques du milieu professionnel, le cadre de vie, les attentes et les souhaits des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- la capacité à communiquer avec les personnes âgées en perte d'autonomie, en favorisant leur capacité d'agir, et la mise en relation des personnes et des groupes ;
- l'aptitude du candidat à analyser sa pratique professionnelle, à la justifier et à l'articuler avec les interventions d'autres acteurs de la structure.

Modes d'évaluation :

1. Contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une épreuve pratique et orale menée en milieu professionnel, dans un service ou une structure accueillant des personnes âgées.

Cette évaluation prend la forme :

- d'une partie pratique, où le candidat conduit une séance d'animation qu'il choisit en réponse aux attentes du public âgé, et qui s'inscrit dans le projet d'animation de la structure ou du service. La durée de la séance, comprise entre 30 minutes au minimum et 60 minutes au maximum, se déroule devant un groupe de 6 personnes au minimum.
- suivie d'un entretien de 30 minutes qui permet au candidat de présenter pendant 10 minutes au maximum les documents utiles à la mise en œuvre et à l'analyse de sa séance d'animation (fiches de séances, fiches de suivi etc) et de démontrer l'acquisition des compétences attendues, en particulier par l'analyse réflexive de sa pratique professionnelle.

Les documents supports de cette évaluation pratique en situation d'animation, sont en lien avec le projet d'animation de la structure. Ils seront remis à la commission d'évaluation en début d'épreuve.

L'évaluation est menée conjointement par le tuteur et par le professeur de spécialité.

2. Forme ponctuelle :

L'évaluation repose sur une épreuve orale et prend appui sur la présentation et l'analyse de 3 fiches de séances d'animation s'inscrivant dans une progression. Ces documents, construits en lien avec le projet d'animation de la structure sont préalablement rédigés par le candidat et transmis à la commission d'évaluation dans les conditions fixées par la circulaire d'organisation des épreuves.

A partir des supports proposés par le candidat, la commission d'évaluation détermine une situation problème pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle.

L'épreuve se déroule en trois temps:

- 15 minutes de préparation relative à la situation problème
- 15 minutes de présentation orale
- 30 minutes d'entretien

La présentation orale comprend un exposé de 15 minutes maximum. Cet exposé vise la présentation et l'analyse des supports d'une part, et la réponse argumentée à la situation problème choisie par la commission d'évaluation, d'autre part.

Lors de l'entretien, la commission d'évaluation évalue par un questionnement approprié, les compétences terminales attendues du candidat. Ce dernier est amené à démontrer l'acquisition des compétences professionnelles, en particulier par l'analyse réflexive de sa pratique professionnelle.

La note portée par la commission d'évaluation, résulte :

- de l'évaluation de la production écrite,

- de la présentation orale
- et de l'entretien, chacune des parties ayant le même coefficient.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de la spécialité et d'un professionnel de l'animation.

| | |
|------------------|--|
| SOUS-ÉPREUVE E32 | Sous-épreuve Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens |
| Unité U32 | Coefficient : 4 |

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve d'encadrement des activités et des publics jeunes permet de vérifier :

- que le candidat est capable de concevoir et réaliser des activités socioéducatives et culturelles
- qu'il est capable de prendre en charge les différents temps de vie des publics dans la structure
- qu'il est capable d'analyser ses pratiques professionnelles
- qu'il situe sa place dans une équipe

Contenu de l'épreuve :

La sous épreuve E 32 permet d'évaluer les compétences de la fonction 3 « Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens » et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

Critères d'évaluation :

La sous-épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à concevoir et mettre en œuvre des activités socioéducatives et socioculturelles ;
- l'aptitude à analyser les caractéristiques du milieu professionnel, le cadre d'exercice et ses différents niveaux de projet ;
- la capacité à communiquer, à gérer et réguler les groupes sur tous les temps de la journée ;
- l'aptitude du candidat à analyser sa pratique professionnelle, à justifier la démarche pédagogique employée, à l'adapter pendant l'animation ou à postériori et à l'articuler avec les interventions d'autres acteurs de la structure .

Modes d'évaluation :

1. **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une épreuve pratique menée en milieu professionnel, dans une structure d'accueil collectif de mineurs.

Cette évaluation prend la forme :

- d'une partie pratique, où le candidat conduit une séance d'animation qu'il choisit en réponse aux attentes et/ou besoins d'un public enfant et qui s'inscrit dans le projet d'animation de la structure et dans une progression pédagogique définie. La durée de la séance comprise entre 30 minutes au minimum et 60 minutes au maximum se déroule avec un groupe de 6 enfants au minimum.
- suivie d'un entretien de 30 minutes qui permet au candidat de présenter pendant 10 minutes au maximum les documents utiles à la mise en œuvre et à l'analyse de sa séance d'animation (progression pédagogique, fiches de séances, fiches de suivi etc) et de démontrer l'acquisition des compétences attendues, en particulier par l'analyse réflexive de sa pratique professionnelle.

Les documents supports de cette évaluation pratique en situation d'animation, sont en lien avec le projet d'animation de la structure. Ils seront remis à la commission d'évaluation en début d'épreuve.

La note portée par la commission d'évaluation, résulte :

- de la conduite de la séance d'animation,
- de la présentation orale,
- et de l'entretien, chacune des parties ayant le même coefficient.

L'évaluation est menée conjointement par le tuteur et par le professeur de spécialité.

2. **Forme ponctuelle :**

L'évaluation repose sur une épreuve orale et prend appui sur la présentation et l'analyse de 3 fiches de séances d'animation s'inscrivant dans une progression. Ces documents, construits en lien avec le projet d'animation de la structure sont préalablement rédigés par le candidat et transmis à la commission d'évaluation dans les conditions fixées par la circulaire d'organisation des épreuves.

A partir des supports proposés par le candidat, la commission d'évaluation détermine une situation problème pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle.

L'épreuve se déroule en trois temps:

- 15 minutes de préparation relative à la situation problème
- 15 minutes de présentation orale
- 30 minutes d'entretien

La présentation orale comprend un exposé de 15 minutes maximum. Cet exposé vise la présentation et l'analyse des supports d'une part et la réponse argumentée à la situation problème choisie par la commission d'évaluation, d'autre part.

Lors de l'entretien, la commission d'évaluation, évalue, par un questionnement approprié les compétences terminales attendues du candidat. Ce dernier est amené à démontrer l'acquisition des compétences professionnelles, en particulier par l'analyse réflexive de sa pratique professionnelle.

La note portée par la commission d'évaluation, résulte :

- de l'évaluation de la production écrite,
- de la présentation orale
- et de l'entretien, chacune des parties ayant le même coefficient.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de la spécialité et d'un professionnel de l'animation.

| | |
|---------------------|---------------------------------|
| Sous-épreuve – E 33 | Prévention Santé Environnement* |
| Unité U33 | Coefficient : 1 |

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'enseignement de prévention santé environnement au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 9 juillet 2015 modifiant les définitions d'épreuve de prévention santé environnement, d'économie-gestion d'économie-droit, et les règlements d'examens des spécialités de baccalauréat professionnel. (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015)

| | |
|-------------------|----------------------------|
| ÉPREUVE E 4 | ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE* |
| Unités U41 et U42 | Coefficient : 4 |

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 08 avril 2010 modifié relatif aux épreuves obligatoires de langues vivantes dans les spécialités de baccalauréat professionnel. (BOEN n° 21 du 27 mai 2010).

| | |
|-------------------|--|
| ÉPREUVE E 5 | ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE* |
| Unités U51 et U52 | Coefficient : 5 |

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E51 – sous épreuve de Français (U51)*
- E52 – sous-épreuve d'Histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52)*

| | |
|---------------------|-------------------|
| Sous-épreuve – E 51 | Français* |
| Unité U51 | Coefficient : 2,5 |

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 (remplacement du terme « éducation civique » par « enseignement moral et civique ». (BOEN n° 20 du 20 mai 2010)

| | |
|---------------------|---|
| Sous-épreuve – E 52 | Histoire-géographie et enseignement moral et civique* |
| Unité U52 | Coefficient : 2,5 |

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 (remplacement du terme « éducation civique » par « enseignement moral et civique ». (BOEN n° 20 du 20 mai 2010 et BOEN spécial n° 6 du 25 juin 2015)

| | |
|-------------|---|
| ÉPREUVE E 6 | ÉPREUVE D'ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES* |
| Unité U6 | Coefficient : 1 |

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des arts appliqués et cultures artistiques au baccalauréat professionnel (BOEN n° 20 du 20 mai 2010).

| | |
|-------------|---|
| ÉPREUVE E 7 | ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE* |
| Unité U7 | Coefficient : 1 |

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude

professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, *BOEN* du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*BOEN* du 12 novembre 2009).

| | |
|----------------|------------------------|
| ÉPREUVE EF1-F2 | ÉPREUVES FACULTATIVES* |
| Unité UF1-UF2 | |

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1, épreuve EF1)

(UF2, épreuve EF2)

Épreuve facultative de langue vivante*

L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des capacités et connaissances énumérées par l'arrêté du 8 avril 2010 relatif à l'épreuve facultative de langue vivante dans les spécialités du baccalauréat professionnel (*BOEN* n° 21 du 27 mai 2010).

Épreuve facultative de mobilité*

L'épreuve actuellement en vigueur vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme. Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l'épreuve attachée sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014 créant une unité facultative de mobilité dans le diplôme du baccalauréat professionnel (*BOEN* n° 31 du 28 août 2014).

Épreuve facultative d'EPS*

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 07 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel.

ANNEXE III

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ ANIMATION – ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) se déroulent dans une ou plusieurs structures appartenant aux secteurs d'intervention retenus dans le référentiel d'activités professionnelles. Ces structures d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du baccalauréat professionnel animation – enfance et personnes âgées. Le stagiaire se voit confier des missions conformes aux exigences du diplôme et approuvées par l'organisme d'accueil.

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante et indispensable pour mener au diplôme.

Elle doit permettre de développer entre autres les capacités d'autonomie et la prise de responsabilité du futur professionnel.

Intégrée au parcours de formation, elle permet à l'élève, au stagiaire de la formation continue ou à l'apprenti, de construire les compétences du baccalauréat professionnel préparé.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Ensemble, ils veillent à assurer la complémentarité dans l'acquisition des compétences professionnelles.

Ces périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre à l'élève, au stagiaire de la formation continue ou à l'apprenti :

- de construire des compétences en situation professionnelle et en présence d'usagers ;
- de développer des compétences de communication ;
- de découvrir différentes structures dans le champ professionnel de l'animation, et d'en appréhender les organisations et les méthodologies d'intervention ;
- de mettre en œuvre des pratiques d'animation, de les analyser, d'enrichir son répertoire d'intervention
- de contribuer au travail en équipe pluri professionnelle ;
- de mobiliser les savoirs acquis en centre de formation.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

2.1. Voie scolaire

2.1.1. Durée

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux

enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

2.1.2. *Cadre réglementaire*

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'organisation/entreprise d'accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016.

2.1.3. *Organisation des PFMP*

Les PFMP sont planifiées par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation en tenant compte des objectifs spécifiques à chacune des périodes, du projet professionnel de l'élève et du contrôle en cours de formation.

■ Les lieux d'accueil

Les lieux de PFMP doivent être diversifiés en termes de publics accueillis, de type de structures et d'activités à réaliser, afin de mobiliser l'ensemble des compétences constitutives du référentiel.

Les PFMP sont clairement centrées sur les fonctions d'animateur socioéducatif/ socioculturel ou de vie sociale de terrain et doivent permettre à l'élève à travers l'observation et l'analyse des pratiques de maîtriser et mettre en œuvre la démarche d'animation.

L'élève devra obligatoirement avoir réalisé une PFMP dans chacun des deux secteurs d'interventions:

- socioculturel et socioéducatif, dont une période au moins en accueil collectif de mineurs ;
- animation sociale auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.

Il est préconisé de réaliser une durée minimale de huit semaines dans une même structure, afin de permettre aux élèves de construire dans le cadre de l'épreuve E1, un projet d'animation abouti en lien avec une connaissance suffisante de l'environnement professionnel.

■ Les modalités de planification

Les PFMP doivent correspondre à la réalité des conditions d'exercice des métiers.

Dans le secteur de l'animation socioéducatif ou socioculturelle, le face à face avec les publics étant lié à leur temps de loisirs est rarement permanent durant une journée de travail. Il est donc nécessaire, afin que les élèves acquièrent les compétences attendues dans le référentiel de construire la planification des PFMP en prenant en compte cette spécificité du métier.

Dans un souci de cohérence de la formation, la programmation des PFMP doit prendre en compte :

- les contraintes de la structure d'accueil qui doivent s'articuler au mieux avec les contraintes de l'organisme de formation
- l'autonomie de l'élève dans la mise en œuvre des compétences attendues dans le référentiel de certification et sa mise en responsabilité progressive auprès des publics et au sein des structures.

Il est préconisé que l'apprenant effectue :

- Six semaines dans le secteur socioculturel ou socioéducatif, en classe de seconde
- Seize semaines réparties en classes de première et terminale
 - Huit semaines auprès de personnes âgées en perte d'autonomie
 - Huit semaines dans le secteur socioculturel ou socioéducatif, incluant une période durant les vacances scolaires ainsi qu'une période de 4 semaines consécutives.

2.1.4. *Accompagnement pédagogique*

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des lieux d'accueil.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les périodes de formation en milieu professionnel faisant partie du temps de formation de l'élève, l'équipe pédagogique est garante de la continuité pédagogique de la formation de chaque élève et porte un soin particulier à la préparation (contenu), au suivi et à l'exploitation des périodes de formation en milieu professionnel.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles et fournit au tuteur le support pour attester à l'issue de chaque période du niveau d'acquisition des compétences. Ce document permet ainsi à l'élève, au tuteur et à l'enseignant de réaliser un bilan des activités et des acquis de l'élève.

A l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur; elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

Dans le cas d'une organisation de PFMP sur une période de vacances scolaires, la convention avec la structure d'accueil en précise les modalités, notamment celles relatives au suivi.

L'organisation des PFMP à l'étranger est possible et doit être encouragée. Il convient de se reporter à la circulaire 2003-203 du 17 novembre 2003.

Les PFMP à l'étranger permettent de valider une unité facultative de mobilité créée depuis la session 2015 du baccalauréat professionnel à titre expérimental et d'obtenir l'attestation Euro Mobi Pro. (Arrêté du 27 juin 2014 créant cette unité et l'arrêté du 13 avril 2015 créant cette attestation).

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du Code du travail.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir et mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en milieu professionnel dans une des structures identifiées dans le RAP. En cas de situation d'organisation n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du Code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

2.3.1. Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion

La formation se déroule en milieu professionnel et dans un centre de formation continue qui assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter un certificat attestant qu'il a suivi la durée de la formation en milieu professionnel requise pour se présenter à l'examen, à savoir 22 semaines.

A l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur, elle précise la période, la structure, les activités et le nombre de semaines effectuées.

2.3.2. Candidat en formation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

2.4. Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit. Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen.

2.5. Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du Recteur, la durée minimale de la PFMP est de :

- 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (Articles D. 337-62 à D. 337-65 du code de l'éducation),
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel, le ou les secteurs sur lesquels doivent porter les PFMP ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) la durée des PFMP est ramenée à 16 semaines.

ANNEXE IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ ANIMATION – ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES

| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE Dernière session 2022 | | BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES 1 ^{re} session 2023 | |
|--|------------|--|-----------|
| ÉPREUVES - UNITÉS | | ÉPREUVES - UNITÉS | |
| E1. Épreuve scientifique et technique | U1 | E1. Épreuve scientifique et technique | U1 |
| Sous-épreuve A1 : Cadre de l'action professionnelle | U11 | Sous-épreuve E11 : Economie-gestion | U11 |
| Sous-épreuve B1 : Mathématiques | U12 | Sous-épreuve E12 : Mathématiques | U12 |
| E2. Communication, médiation | U21 | | |
| | | E2. Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation | U2 |
| | | E3 Pratiques professionnelles liées à l'animation | |

| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE Dernière session 2022 | | BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES AGÉES 1 ^{ère} session 2023 | |
|---|-----------|---|-----------|
| ÉPREUVES - UNITÉS | | ÉPREUVES - UNITÉS | |
| | | Sous-épreuve E31 Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile | U31 |
| | | Sous-épreuve E32 Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens | U32 |
| E3. Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel | | | |
| Sous-épreuve A3 : Réalisation d'actions professionnelles | U31 | | |
| Sous-épreuve B3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions | U32 | | |
| Sous-épreuve : Prévention, santé, environnement | U33 | Sous-épreuve E33 Prévention santé environnement | U33 |
| Épreuve E4 : Langue vivante | U4 | Épreuve E4 : Épreuve de langue vivante | U4 |
| Sous épreuve E41 : Langue vivante 1 | U41 | Sous épreuve E41 : Langue vivante 1 | U41 |
| Sous épreuve E42 : Langue vivante 2 | U42 | Sous épreuve E42 : Langue vivante 2 | U42 |
| Épreuve E5 : Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique | U5 | Épreuve E5 : Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique | U5 |
| Sous-épreuve E51 : Français | U51 | Sous-épreuve E51 : Français | U51 |
| Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique | U52 | Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique | U52 |
| Épreuve E6 : Épreuve d'éducation artistique et arts appliqués | U6 | Épreuve E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques | U6 |
| Épreuve E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive | U7 | Épreuve E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive | U7 |
| Épreuve facultative | | Épreuves facultatives | |
| Épreuve facultative de langue vivante | UF1 | Épreuve facultative de langue vivante | UF1 |
| Epreuve facultative de mobilité | UF2 | Épreuve facultative de mobilité | UF2 |
| Epreuve facultative d'EPS | UF2 | Épreuve facultative d'EPS | UF2 |